Udaf
Haute-Saône
UNIS POUR LES FAMILLES

Rapport d'Activité 2019

SOMMAIRE

L'UDAF de Haute-Saône — **Page 5**

Présentation — *Page 6*
Son Conseil d'administration, son bureau — *Page 7*
Ses Commissions de travail — *Page 8*
Démarche de mise en conformité RGPD — *Page 8*
47 associations adhérent à l'UDAF 70 — *Page 9*
Les représentations familiales — *Page 11*
Les temps forts de l'année 2019 — *Page 13*

Les Services Familiaux — **Page 15**

Lutte contre l'Illettrisme — *Page 16*
Lire et Faire Lire — *Page 21*
Soutien à la Parentalité — *Page 23*
MicroCrédit — *Page 26*
Villagénération — *Page 27*
Familles Conseils (ISBF) — *Page 29*
Observatoire de la Famille — *Page 30*
Médaille de la Famille Française — *Page 31*

Les Services Sociaux — **Page 33**

Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs — *Page 34*
Délégués aux Prestations Familiales — *Page 35*
Tutelles aux biens mineurs, mesures ad'hoc mineurs et majeurs — *Page 35*
Maisons Relais — *Page 36*
Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux — *Page 37*
Accompagnement Vers et Dans le Logement — *Page 38*

Les Données Sociales et Financières — **Page 41**

Gestion des Ressources Humaines — *Page 42*
Service Comptabilité et Moyens Généraux — *Page 43*
Les données financières — *Page 44*

© 2020 - Conception, mise en page, rédaction - Laurent BOUJON et Sonia FRANCHI

1

L'UDAF DE HAUTE-SAÔNE

L'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Saône est une association aux missions inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Depuis 1945, l'UDAF 70 représente officiellement les familles vivant dans le département. C'est une association loi 1901, jouissant de plein droit de la capacité juridique des associations reconnues d'utilité publique.

Présentation

L'UDAF en **chiffres**

Le Président : Daniel KUHN
La Directrice : Valérie BERNARD-DEMOLOMBE

L'INSTITUTION

82 salariés
18 administrateurs
4 commissions
82 représentants CCAS/CIAS
18 représentants familiaux
63 mandats de représentations
47 associations familiales
2 868 familles adhérentes
127 bénévoles exerçants au sein des services de Lutte contre l'illettrisme et Lire et faire Lire

LES SERVICES

1 617 mesures de protections exercées à l'égard des majeurs
29 places en Maisons Relais
241 entretiens ISTF
25 ménages accompagnés par le service AVDL
4 maisons relais

Ses **missions**

Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics.

Gérer les services d'intérêt familial confiés par les pouvoirs publics.

Défendre les intérêts matériels et moraux des familles s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

Ses **valeurs**

La richesse et la force des actions de l'UDAF sont apportées par la diversité de ses associations adhérentes, regroupant des personnes issues d'horizons divers, autour de valeurs communes, affirmées dans son projet associatif, à savoir :

- la solidarité
- l'égalité des chances
- la justice sociale
- le respect des droits de l'individu.

L'UDAF, entreprise de l'économie sociale et solidaire, associe à ses valeurs un principe de gestion désintéressée.

Son **implantation** *dans le département*

L'UDAF 70 intervient sur l'ensemble du département. Elle dispose de locaux à Vesoul (le siège) et de deux antennes à Gray et à Lure.

L'association gère par ailleurs 4 maisons relais à Vesoul, Echenoz-la-Méline, Luxeuil et Gray.

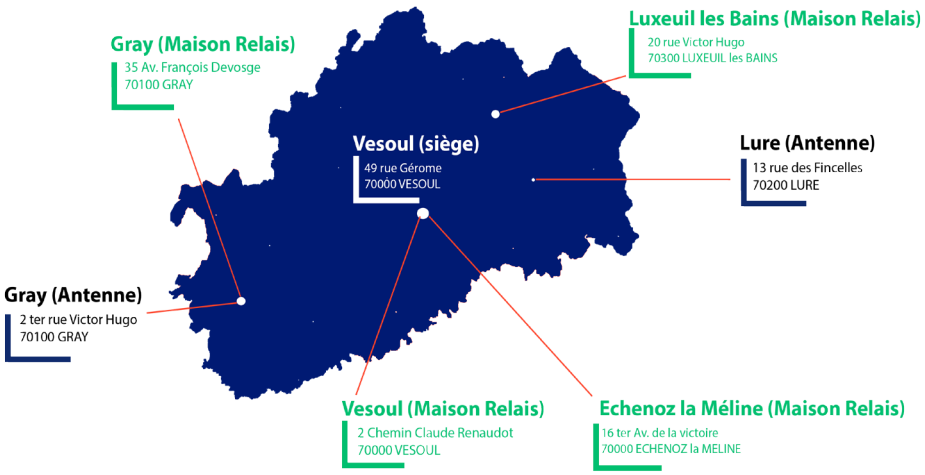

Son **Conseil d'Administration**

Il est constitué de **18** membres répartis en deux collèges : le collège « des élus » par l'assemblée générale (10 membres issus d'une association familiale) et le collège des «désignés» par les mouvements adhérents (7 membres) ainsi que d'un administrateur présenté par la CAF. Le conseil se réunit en moyenne tous les deux mois.

MEMBRES ELUS

Madame Liliane BERTHOZ / FR Val de Saône
Madame Marie-Edith BURTHEY / AFV
Monsieur Robert GIBOULOT / AFV
Madame Elisabeth GRIMAUD / AF Haute-Saône
Monsieur Daniel KUHN / ADAPEI
Monsieur Bruno MERCIE / AFL
Monsieur Jérémy RIONDET / Aller vers l'Autre
Monsieur Alain ROPION / AFL
Madame Anne-Marie TERRIER / Conjoints Survivants
Monsieur Claude THIERY / MFR Combeaufontaine

MEMBRES DESIGNES

Madame Christelle ALAN / AFL Vesoul
Monsieur Michel DELBOS / ADMR
Madame Michèle LAUT / Conjoints Survivants
Madame Patricia LESTEL / APF
Monsieur Jacques POTHIER / AFDE
Madame Brigitte ROTA-GRAZIOSI / FR Val de Saône
Monsieur Jean CHATRENET / MFR

ADMINISTRATEUR AVEC VOIX CONSULTATIVE

Monsieur Jean-Luc GAZILLOT / Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil d'Administration de l'UDAF **s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2019** : les 9 Janvier, 10 Avril, 15 Mai, 4 Septembre, 2 Octobre, 23 Octobre et 4 Décembre.

Les principaux sujets abordés concernent :

- Les commissions de travail
- Budgets Prévisionnels 2019
- Représentations
- L'application des nouveaux statuts.

Son **Bureau**

Les membres du bureau sont élus parmi les membres du Conseil d'Administration. Il en comprend 6, représentatifs des associations adhérentes à l'UDAF. Il se réunit pour préparer les CA et gérer les affaires courantes.

Président : Monsieur Daniel KUHN
Vice Présidente : Madame Brigitte ROTA-GRAZIOSI
Trésorier : Monsieur Claude THIERY
Trésorière Adjointe : Madame Michèle LAUT
Secrétaire : Madame Brigitte ROTA-GRAZIOSI
Membre : Madame Marie-Edith BURTHEY
Membre : Monsieur Michel DELBOS

Le Bureau de l'UDAF **s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2019** : les 13 Février, 6 Mars, 26 Juin et 30 Octobre. Le Bureau n'est pas une instance décisionnelle mais un organe de réflexions et d'échanges sur les dossiers en cours.

Ses **commissions de travail**

Missionnées par le Conseil d'Administration, ces commissions travaillent sur les dossiers et rendent compte de leur réflexion et propositions au CA.

Elles peuvent s'appuyer sur les services si besoin. Leur rôle est précisé par l'article 15 des Statuts de l'UDAF.

COMMISSIONS STATUTAIRES

Commission des Finances
Commission de Contrôle
Commission Vie des Services

COMMISSION POLITIQUE

Commission Politique, Familiale et Sociale/Vie Associative/Vie Quotidienne
(regroupement des 3 commissions en une seule)

Démarche de **mise en conformité RGPD**

Les services de l'UDAF ont poursuivi le travail engagé avant et après l'entrée en vigueur du règlement européen, en concertation avec les autres UDAF de la région Bourgogne Franche-Comté.

Le DPO a été désigné auprès des services de la CNIL en 2018 : il s'agit d'une salariée de l'UDAF du Doubs avec laquelle une convention a été conclue.

Et la démarche de mise en conformité a été engagée, conformément au plan d'action défini en commun.

L'année 2019 étant consacrée à l'information des salariés et des usagers, l'inventaire des traitements, la constitution du registre et la mise aux normes du site internet de l'UDAF.

Un premier contrôle sur site par la DPO a été réalisée fin novembre.

Qu'est-ce que le **RGPD** *?*

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. ...

Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

47 associations adhérent *à l'UDAF 70*

L'UDAF est attachée à la défense et à la représentation de toutes les familles dans leur diversité, leur pluralité et leur richesse multiculturelle.

Etre membre de l'UDAF c'est :

- Rejoindre une grande association reconnue par les pouvoirs publics et renforcer la représentation des familles
- Bénéficier de l'appui de l'UDAF auprès des élus locaux et partenaires institutionnels
- Faire partie d'un réseau comptant environ 50 d'associations
- La possibilité de faire prendre en compte au niveau départemental les préoccupations de ses adhérents, les faire « remonter « au niveau national
- La possibilité pour un membre de l'association d'avoir une fonction de représentation dans une commission ou un organisme à vocation sociale.

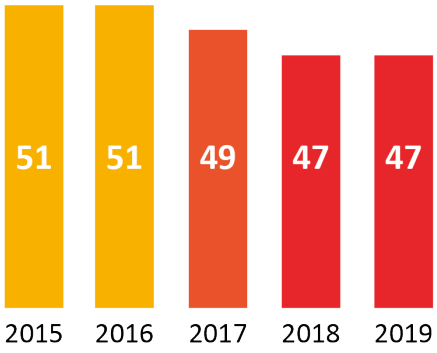

Variation du nombre d'associations adhérentes 2015-2020

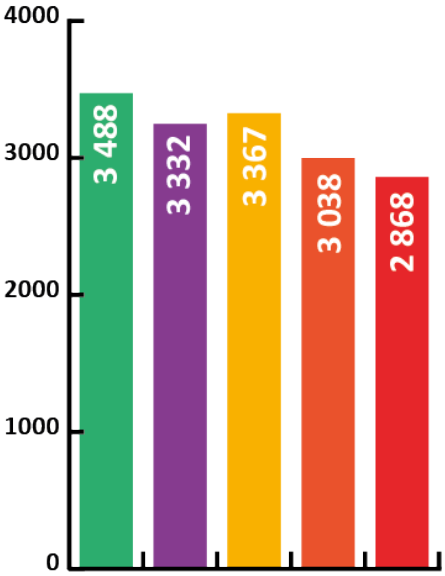

Variation du nombre d'adhérents 2015-2020

ASSOCIATIONS A RECRUTEMENT GENERAL

Familles Rurales

Informer les familles et faire entendre leur voix, proposer des réponses aux besoins des familles, développer l'entraide de proximité, dynamiser les territoires ruraux et périurbains.

Adhèrent à l'UDAF 70 : FR Amance, FR Combeaufontaine, FR Bords de l'Ognon, FR Val de Saône, FR Fougerolles, FR Fresse, FR Jussey, FR Les 4 Bornes, FR Mailley, FR Pesmes et FR Raddon.

Conseil Départementale des Associations Familiales Laïques

Défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres. Propose plusieurs services à destination des familles.

Adhèrent à l'UDAF 70 : AFL Lure-Champagney, AFL Vesoul.

Association Aller vers l'Autre

Défense et représentation de l'ensemble des intérêts matériels, financiers, moraux et spirituels des familles résidants dans le pays de Vesoul.

Association Familiale Protestante l'Entraide

Groupement de bénévoles, familles, professionnel(le)s et équipes pédagogiques unis autour d'une même action : accompagner l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des adultes en lien avec le développement des territoires.

ASSOCIATIONS A RECRUTEMENT SPECIFIQUE

Maisons Familiales Rurales

Groupement de bénévoles, familles, professionnel(le)s et équipes pédagogiques unis autour d'une même action : accompagner l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des adultes en lien avec le développement des territoires.

Adhèrent à l'UDAF 70 : MFR Aillevillers, MFR Chargey les Gray, MFR Combeaufontaine, MFR Fougerolles, MFR Montbozon et MFR Rioz.

Association Des Paralysés de France

Reconnue d'utilité publique, agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situations de handicap et de leur famille.

Association de Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins

Assure la représentation des intérêts des veufs, veuves et parents d'orphelins auprès des pouvoirs publics du département.

Groupe Associatif Handy'Up

Groupement des deux associations de l'Adapei de Haute-Saône et de l'AGEI. Défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Union Nationale de Famille et Amis de personnes Malades et/ou Handicapées psychiques

Défend la reconnaissance du rôle de l'entourage familial dans l'accompagnement d'une personne vivant avec des troubles psychiques, améliorer leur accès à des soins de qualité, améliorer leur parcours de vie, favoriser leur insertion sociale et professionnelle et accroître leur autonomie dans la cité.

Fédération Aide A Domicile en Milieu Rural

Etre au plus près des besoins des personnes sur le territoires, service en adéquation avec son choix de vie, renforcer le lien social, interventions basées sur l'échange, services adressés à tous.

Adhèrent à l'UDAF 70 : ADMR Amance, ADMR Champagney, ADMR Fougerolles-Saint Loup sur Semouse et Environs, ADMR Vallée de l'Ognon, ADMR Luxeuil-Saint Sauveur, ADMR Rioz, ADMR Villersexel, ADMR 2 Vallées, ADMR des 3 Cantons, ADMR du Haut-Breuchin, ADMR du Val de Saône, ADMR Jussey, ADMR des 7 Fontaines, ADMR des Moulins d'Edwige, ADMR Lure-Liévans, ADMR du Val de Scey.

Fédération Départementale de la Médaille de la Famille

Faire connaître la Médaille et ses valeurs auprès des maires et des institutions, promeut la Médaille auprès des familles nombreuses, veille au maintien des valeurs fondatrices de la Médaille.

ASSOCIATIONS INDEPENDANTES

Association des Assistants Maternels de Haute-Saône

Apporter des moyens de rencontre et d'entraide, créer des liens entre ses membres et apporter des informations.

Association Familiale de Vesoul et Environs

Contribue à la vie de Vesoul et ses Environs en favorisant les liens et l'entraide entre les habitants par le biais de ces services et manifestations, répond aux besoins des familles, défend leurs intérêts, représentante et porte la parole des familles.

Association Familles en Deuil d'un Enfant, Amis Compatissants

Dédiée à l'aide et au soutien d'une part de parents ayant souffert de la perte d'un ou plusieurs enfants et d'autre part aux frères, soeurs et grands-parents de ces enfants disparus.

Association Familiale de Haute-Saône

Regroupe les bénévoles de l'UDAF oeuvrant pour les services aux familles.

Les **représentations familiales**

En **2019,** l'UDAF comptait **18** **représentants familiaux** exerçants **63** **mandats de représentation** au sein des instances départementales et **82** représentants dans les CCAS/CIAS du département.

Les représentants familiaux sont les *ambassadeurs des familles*. Leurs réflexions sont enrichies par une grande diversité associative et un militantisme développé au contact des réalités vécues par les familles.

Les représentants sont majoritairement des bénévoles, administrateurs à l'UDAF, ou adhérents d'une association familiale faisant partie de l'Union. A titre exceptionnel, ce sont des salariés qui exercent cette mission de représentation.

L'UDAF est présente pour représenter les familles dans les organismes suivants, classés par champ de compétences :

Cohésion Sociale et Vie Quotidienne

Consommation

- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- Commission Départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles de Haute-Saône

Lutte contre l'exclusion

- Conseil départemental d'insertion

Perte d'autonomie Handicap

- Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Haute-Saône (CDAPH)
- Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (MDPH)
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Droit de la Famille et Protection de l'Enfance

- Commission d'agrément pour l'adoption
- Conseil des familles des pupilles de l'Etat
- Conseil Prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de luttre contre la drogue, les dérives sectaires et violences faites aux femmes
- Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)
- Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV)

Education Jeunesse

- Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)
- Commission départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE)
- Centre Information Jeunesse (CIJ)
- Service National Universel - COPIL (SNU)
- Groupe Local de Traitement de la Délinquance de Vesoul et de Gray (GLTD)

Habitat - Cadre de Vie

Environnement - Développement Durable

- SIED 70
- SYTEVOM
- CCSPL - Commission consultative des services publics locaux
- Conseil d'Exploitation de l'Eau

Logement - Habitat

- Conseil d'administration ADIL 70
- Conseil d'administration Habitat 70
- Commission d'attribution des logements Habitat 70
- Conseil d'administration SOLIHA
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)
- Commission de conciliation
- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Plus Défavorisés (PDALHPD)
- Commission des aides publiques au logement (CDAPL)
- Commission Départementale de médiation (Droit au logement opposable) DALO
- Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)
- Commission intercommunale d'accessibilité
- Mission d'accueil et d'information des associations
- Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer
- Commission Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
- Commission Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de Chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics

Transports

- Commission Locale des Transports Publics particuliers de personnes
- Commission Départementale d'organisation et de modernisation des services publics de la Haute-Saône

Autres

- Membre du jury dans le cadre de la délivrance de diplômes instaurés par certaines professions dans le secteur funéraire

Politique Familiale - Politique Sociale

Protection Sociale

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :
  - Conseil d'Administration
  - Commission prêts et secours
  - Commission des financeurs
  - Commission d'Action Sociale
  - Commission des pénalités
  - Commission de Recours Amiables
  - Commission des Marchés
  - Jury Jeunes
- Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Vesoul (CPAM)
- Comité départemental des prestations sociales agricoles (région)
- Commission Départementale d'Orientation Agricole
- MSA Franche-Comté (région)
- Commission de sélection d'appel à projet social et médico-social
- Bureau d'Aide juridictionnelle Vesoul

Santé

- IREPS Haute-Saône
- Commission relations usagers Clinique Beaujeu
- Conférence de territoire (CRSA)
- Centre Hospitalier Intercommunal
- Centre hospitalier Gray – Conseil de Surveillance
- Conseil des relations avec les usagers pour la qualité et la prise en charge – Hopital de Gray
- AHBFC

Autres Représentations

- URAF
- Commission Médaille de la Famille Française
- La parole des usagers
- Conseil d'administration U3A
- Comité local des usagers
- Conseil d'administration Epi'Cerise
- Conseil d'administration AHSRA
- CCAS / CIAS

Les **temps forts** *de l'année 2019*

25 Janvier

Cérémonie des voeux : La cérémonie des voeux dans ses locaux à Vesoul à laquelle ont participé salariés et administrateurs.

22 et 23 Mai

Rencontres Régionales de Lire et faire Lire : 115 bénévoles se sont réunis sur le site Universitaire de Vaivre et Montoille pour participer aux rencontres.

6 Juin

Assemblées Générales de l'UDAF 70 : Les nouveaux statuts de l'UDAF ont été votés à l'unanimité par les Présidents d'associations présents lors de l'assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée Générale ordinaire a, quant à elle, été cloturée par les interventions de *Monsieur Jean-Paul GADAUT,* administrateur à l'UNAF représentant Madame Marie-André BLANC, Présidente ; *Madame Séverine MOREL*, collaboratrice et représentante de Monsieur Christophe LEJEUNE, député de la 2ème circonscription de Haute-Saône ; *Madame Nathalie ROUHIER*, collaboratrice et représentante de Madame Barbara BESSOT-BALLOT, députée de la 1ère circonscription de Haute-Saône et *Monsieur Thomas CLEMENT*, DDCSPP, représentant Monsieur le Préfet de Haute-Saône.

Juin

Présentation de la nouvelle charte graphique : Lors de son assemblée générale ordinaire, le Président à présenter la nouvelle charte graphique de notre réseau.

12 Septembre

30 ans du Service de Lutte contre l'Illettrisme : Réunis pour l'occasion au Cinéma Le Majestic à Vesoul pour une projection spéciale du film «Illettré», 86 personnes ont répondu présentes à cet évènement organisé en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI).

14 Octobre

Visite de Monsieur le Préfet : une visite des locaux du siège à de l'UDAF ainsi que de la Maison Relais de Vesoul. L'occasion de rencontrer les salariés et les résidents.

12 Novembre

Soirée des Présidents d'Associations : Une vingtaine d'assocations adhérentes étaient présentes pour échanger sur le thème de l'Inclusion Numérique.

17 Décembre

Journée de Prévention de la Radicalisation : organisée en deux temps, les acteurs sociaux ont participé au colloque sur le thème *«Evolution des situations de radicalisation «djihadiste» et prises en charge sur le territoire»* en présence de Monsieur Emmanuel DUPIC, Procureur de la République. En soirée s'est tenue une conférence ouverte au public sur le thème *«Place et impact de la famille dans une situation de radicalisation»* co-animée par Madame Marie-JO GACEK, Conseillère conjugale et familiale et Monsier Sulayman VALSAN, spécialiste de la radicalisation et du monde arabe.

2

LES SERVICES FAMILIAUX

Les services familiaux interviennent auprès des familles haut-saônoises dans des domaines aussi divers que la lutte contre l'illettrisme, le soutien à la parentalité, le micro-crédit social personnel, la protection des consommateurs, l'observatoire de la famille, la Médaille de la Famille, Lire et Faire Lire ainsi que l'animation d'un lieu d'hébergement (Villagénération).

Lutte contre l'Illettrisme

Un service UNIQUE sur le département qui se démarque par :

- un accompagnement individualisé en face à face des personnes en difficulté avec les savoirs fondamentaux ;
- un accompagnement de proximité mais en lieu neutre pour garder le cadre formatif ;
- un accompagnement adapté au rythme de vie personnel et/ou professionnel ;
- un accompagnement assuré par des formateurs bénévoles formés à la pédagogie d'apprentissage aux adultes ;
- un accompagnement dispensé sur l'ensemble du département.mission de représentation.

Les **4 champs d'activités** *du service*

Évaluation des acquis des personnes présentant des difficultés dans la maîtrise des compétences de base.

1

Accompagnement individuel par des formateurs bénévoles des personnes présentant des difficultés avec la maîtrise des compétences de base (lecture, écriture, calcul) sur l'ensemble du département.

2

Accompagnement collectif au sein d'ateliers code de la route à Vesoul et Lure pour les personnes dont le manque de connaissances de base est un frein à l'obtention de l'examen du code de la route. Cet atelier permet de se familiariser avec le dispositif d'apprentissage classique et la formation facilite l'inscription à l'auto-école.

3

Aide à la rédaction de courriers personnels, administratifs...

4

Notre équipe compte aujourd'hui **42 formateurs bénévoles** qui assurent cette mission dans tout le département. Les formateurs sont répartis sur 4 secteurs d'intervention selon leur lieu de résidence.

Nombre de bénévoles par secteurs

- 0 Luxeuil
- 6 Lure
- 1 Gray
- 6 Vesoul

- 4 Luxeuil
- 7 Lure
- 3 Gray
- 15 Vesoul

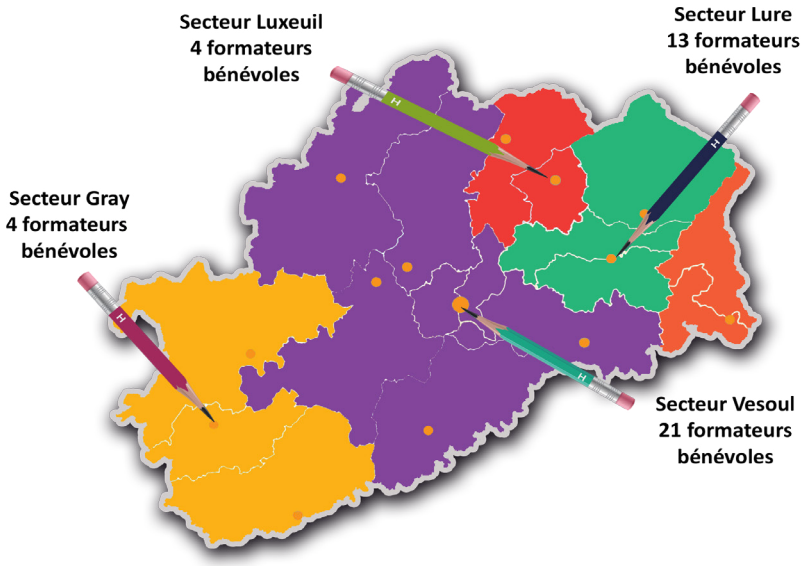

L'activité 2019

- **La formation initiale de formateurs bénévoles**

Avant toute prise en charge individuelle, les formateurs ont obligation de suivre la formation initiale qui se déroule sur 4 demi-journées et dont l'animation est assurée par des formateurs bénévoles déjà actifs au sein du service accompagnés par l'animatrice professionnelle. Ces formations permettant d'apprendre sont mises en place tous les deux ans, la précédente s'étant déroulée en 2018, **aucune session n'a été planifiée en 2019**.

- **Les perfectionnements**

Nombre de réunions de perfectionnements

Tout au long de leur engagement, les formateurs bénévoles bénéficient de formations complémentaires. L'objectif est d'apporter de nouvelles connaissances pédagogiques et méthodologiques.

Pour 2019, 9 réunions d'échange de la pratique ont eu lieu. Ces rencontres permettent à chacun de faire part du déroulement de l'accompagnement : relation à l'autre, outils pédagogiques,...

- **Les accompagnements individuels**

Les orientations sur le service de lutte contre l'illettrisme se font :

- par les personnes elles-mêmes qui ont eu connaissance de l'activité ;
- par des partenaires tels que Pôle Emploi, les Missions Locales Espace Jeunes, les structures d'insertion, les travailleurs sociaux,...

Pour chaque nouvelle demande, un document appelé fiche navette est complété. **En 2019, ce sont 46 orientations qui ont été faites sur le service.**

Nombre d'orientations

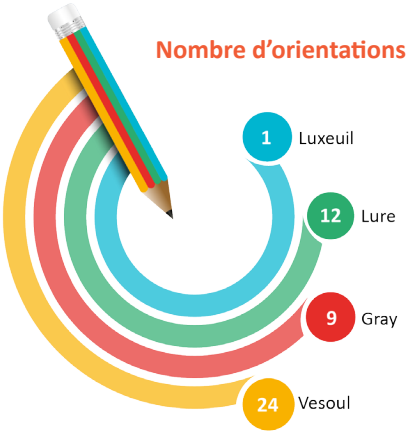

A réception de la fiche navette, un rendez-vous est fixé avec le futur bénéficiaire pour réaliser une évaluation initiale.
Cette rencontre, d'une durée moyenne d'1h30, a pour objectifs de :

- faire connaissance
- identifier les besoins et les capacités du bénéficiaire
- orienter vers une autre structure répondant plus aux capacités ou aux besoins du bénéficiaire
- définir les futurs apprentissages si prise en charge par le service.

Nombre d'évaluations

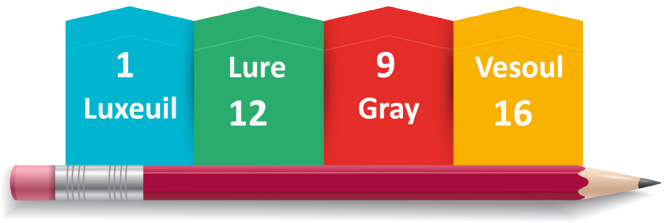

Sur les 4 secteurs, 40 personnes ont été rencontrées pour un bilan de positionnement.

Si les personnes souhaitent poursuivre leur démarche auprès de notre service, une nouvelle rencontre est alors programmée. Elle concerne l'évaluateur, le bénéficiaire et le futur formateur chargé de l'accompagnement.

A cette occasion, le bilan de l'évaluation initiale est présenté et un contrat entre les 3 parties est signé afin de fixer les objectifs, le lieu, le jour et les horaires des interventions.

Ainsi, pour l'année 2019, **32 nouvelles personnes ont intégré le service**.

Nombre de mise en place

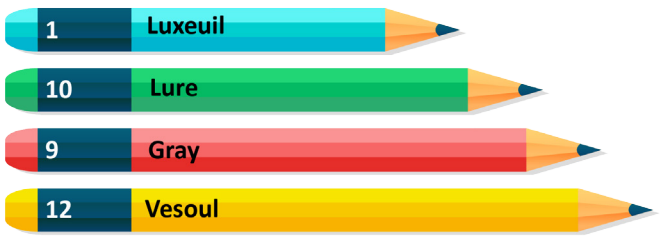

Au total, en 2019, les **formateurs bénévoles ont accompagné 48 personnes** sur les 4 secteurs d'intervention.

Nombre d'accompagnements par secteur

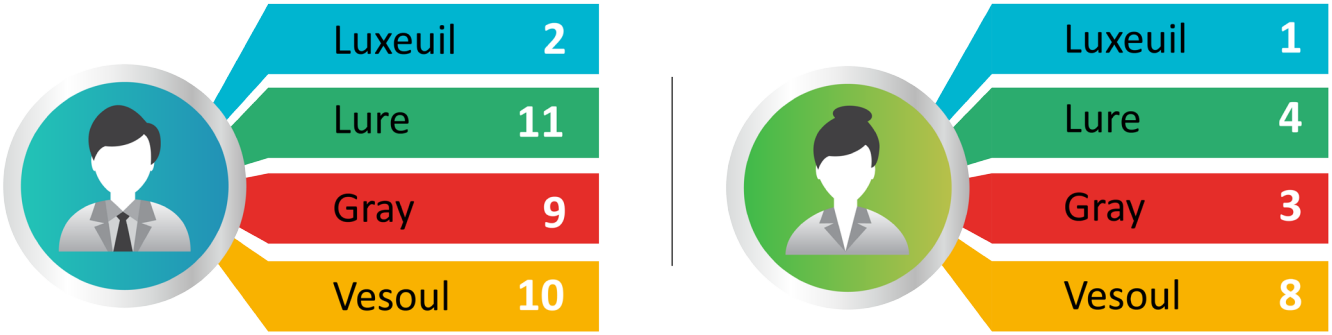

Pour 2019, **1373 heures de formation individuelle ont été dispensées** (1509 heures en 2018).

- **Les ateliers code de la route**

L'examen du code de la route demande aux participants une bonne maîtrise du vocabulaire et de la langue française.
Il est donc plus difficile à obtenir pour les personnes ayant une faible maîtrise des savoirs fondamentaux, personnes accueillies par notre service. Les participants travaillent les 11 notions du code de la route par thème (signalisation, éclairage, priorités,....) sur support informatique.

Afin de répondre aux attentes des partenaires ainsi qu'aux besoins et aptitudes des participants, nous avons mis en place :

- 1 atelier tout public tous les mercredis matins (254 heures)
- 1 atelier de présentation de l'atelier et des divers services proposés par l'UDAF est animé en direction des jeunes inscrits dans la Garantie Jeunes en partenariat avec la Mission Locale Espace Jeunes de Vesoul (81 heures)
- 1 atelier en direction des jeunes de l'IME René Nauroy de Noidans-lès-Vesoul est assuré depuis septembre 2018 (340 heures)

Pour 2019, 675 heures (425 heures en 2018) ont été dispensées et 2 personnes ont obtenu le code de la route dont 1 jeune de l'IME.

**Au total, pour les accompagnements individuels et collectifs,
2 048 heures ont été réalisées par le réseau des bénévoles en 2019 (1 934 heures en 2018).**

Pour assurer le suivi administratif et pédagogique du service de lutte contre l'illettrisme, l'équipe se compose de :

- Myriam CORDUANT, cheffe de service
- Vanessa BORDOT, animatrice à 30%
- des formateurs bénévoles fortement impliqués dans le développement du service ayant la responsabilité des différents pôles.

Les **30 ans** *du service Illettrisme*

*Définition du mot : «***Illettrisme***»*

Ce mot est apparu pour la 1ère fois en 1978 dans le rapport moral du mouvement ATD quart-monde.

Pour cette association ce mot désigne : ***l'état d'une personne de plus de 16 ans, qui ne maîtrise pas la lecture d'un texte simple, bien qu'elle ait fréquenté les structures pour apprendre.***

Cette personne n'a pas pu ou pas su apprendre convenablement à lire ou bien a su et oublié faute de solliciter trop peu souvent le domaine de l'écrit.

En 2000 l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) complète cette définition en précisant que : ***Les difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, l'utilisation des nombres,...***

Toutes ces difficultés peuvent donc menées à une intégration difficile que ce soit familialement, socialement ou professionnellement et ce de son propre chef ou par une mise à l'écart des autres.

Les personnes sont donc fragilisées et ressentir une infériorité. Ceci pouvant mener à l'isolement.

L'illettrisme est alors une forme de souffrance menant à l'exclusion.

Au regard de cette forme d'exclusion et suite aux Assises Familiales de la Solidarité du 10 Décembre 1988, l'Assemblée Générale de l'UDAF 70 du 26 mai 1989 a adopté le projet de création d'un service de lutte contre l'illettrisme proposant un accompagnement spécifique et unique sur le territoire :
1 formateur accompagne 1 apprenant afin de lui redonner les bases des savoirs fondamentaux et lui redonner confiance.

Ainsi fin 1989, 24 bénévoles ont suivi les journées de formation initiales obligatoires avant engagement et 10 personnes en situation d'illettrisme ont été accompagnées.

Le projet de création du service de Lutte contre l'Illettrisme a été adopté lors de l'Assemblée Générale de l'UDAF 70 du 26 Mai 1989. Il s'agit de permettre aux personnes de plus de 16 ans, maîtrisant peu ou mal les savoirs de base en langue française, de bénéficier d'un soutien gratuit et individuel.

Comment fonctionne l'accompagnement

Qui sont les bénévoles ?
Ce sont des hommes et des femmes, retraités ou non, qui souhaitent partager et transmettre leur plaisir de lire, écrire, compter, communiquer.
Les bénévoles doivent donc accepter, après la formation initiale, de consacrer 2 à 3 heures de leur temps à apprendre à apprendre.
La qualité première étant le goût du partage du savoir avec écoute et patience.

Qui sont les bénéficiaires ?
Après la formation, les formateurs pourront donc aider des hommes et des femmes de plus de 16 ans à développer leur maîtrise des savoirs de bases, que nous appelons «apprenants».

Initialement, le service s'adressait au public en situation d'illettrisme mais pour répondre à d'autres demandes, le champ d'intervention s'est élargi aux personnes relevant d'une problématique de F.L.E (Français Langue Etrangère)

Comment se passe un accompagnement ?
Les apprenants sont tous accueilli dans un 1er temps pour réaliser un « état des lieux » de leurs connaissances lors d'une évaluation initiale.
Cette rencontre est aussi l'occasion de présenter l'action et la façon dont ils seront suivi avec en priorité le rappel que tout se déroule en individuel et face à face dans un lieu neutre au plus proche ou sur son lieu de résidence car les formateurs sont présents sur l'ensemble du département.

Les chiffres et l'activité du service de l'UDAF

Depuis 1989 au début 2019, les formateurs bénévoles ont dispensé : 80 065 heures d'accompagnement individuel et le service a aidé 1 983 personnes.

Ces chiffres ne concernent que les accompagnements individuels.

En effet afin de répondre à de nouvelles demandes, le service a su se développer et s'adapter en proposant :

- dés 1998, 1 atelier informatique et 1 atelier code de la route qui s'est étendu aux autres secteur (Gray, Lure, et Luxeuil),
- puis en 2007 mise en place d'une « action insertion et communication » s'est développée en direction des chantiers d'insertion : Les Jardins du Mont Vaudois à Héricourt, AIIS à Mailleroncourt Charette et Ronchamp, Trait d'Union à Luxueil, Chantiers environnement à Lure et Interm'Aide à Vesoul, puis Friplav,
- de 2010 à 2017, des formateurs bénévoles ont proposé leur service pour accompagner les personnes dans l'aide à la rédaction de courriers.

Actuellement, le service illettrisme propose toujours :

- 1 atelier code de la route tout public à Vesoul,
- 1 atelier code de la route en partenariat avec l'IME de Noidans-lès-Vesoul,
- l'aide d'une quarantaine de formateurs bénévoles sur 4 secteurs d'intervention : Lure, Luxeuil, Vesoul et Gray. Le secteur d'Héricourt ayant cessé en 2011 par manque de prises en charge.

En perspective et nouveau développement, il est envisagé de mettre en œuvre une activité en lien avec l'illectronisme.
L'objectif sera d'aider les personnes, ponctuellement ou lors d'ateliers collectifs, à mieux maîtriser internet et savoir réaliser les nombreuses démarches ne se faisant bientôt plus qu'en ligne.

Les 30 ans au cinéma Majestic de Vesoul

Pour marquer les **30 années d'existence** du service de lutte contre l'illettrisme, l'UDAF 70 a souhaité **sensibiliser ses partenaires sociaux, professionnels, associatifs, financiers... à la problématique de l'illettrisme et mettre en lumière le rôle important des formateurs bénévoles engagés auprès de l'UDAF**.

Ainsi, en partenariat avec l'**Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)** qui depuis 2 ans développe les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI), les **86 personnes** ayant répondu à l'invitation ont pu assister à la d**iffusion du film « Illettré » de Jean-Pierre AMERIS** au Cinéma Majestic Espaces des Lumière à Vesoul le **12 Septembre 2019**.

Ce fut également pour chacun l'occasion de découvrir ou re-découvrir :

- ce qu'est l'illettrisme
- les missions de l'ANLCI par la présence de Monsieur BENAS, chargé de mission national
- un exemple de partenariat mis en place décrit par Madame SPERINTEO, Directrice de FripLav 70
- la place de l'action illettrisme sur l'agglomération de Vesoul par Monsieur FERRY, 1er adjoint à la Ville de Vesoul
- la prise en compte de la problématique au niveau de l'Education Nationale avec Madame l'Inspectrice de l'Académie
- les enjeux et risques d'une situation d'illettrisme par Madame CASANOVA, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Vesoul.

La journée s'est clôturée par le verre de l'amitié où les discussions ont pu continuer sur ce vaste thème.

Valérie BERNARD-DEMOLOMBE
Directrice Générale de l'UDAF 70
&
Daniel KUHN
Président de l'UDAF 70

Vanessa BORDOT
Animatrice du service de Lutte contre l'Illettrisme de l'UDAF 70
&
Aline SPERINTEO
Directrice FripLav

Claude FERRY
Premier Adjoint au Maire de Vesoul

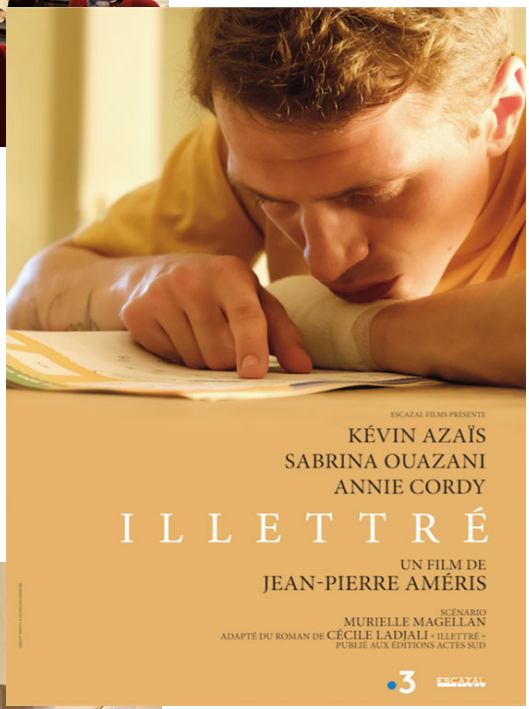

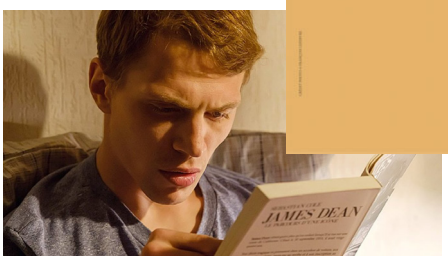

Lire et Faire Lire

En 2019, l'UDAF et la Ligue de l'enseignement ont accompagné **85 lecteurs bénévoles et 65 structures participant au dispositif** et réparties dans tout le département.

Parmi ces structures, nous recensons :

- 17 écoles maternelles
- 15 écoles élémentaires
- 14 structures petite enfance (Crèche - RAM - PMI…)
- 7 collèges
- 8 centres sociaux, périscolaires ou accueils de loisirs
- 4 bibliothèques ou associations (gens du voyage - GADGE)

Pour l'année scolaire 2018-2019, la coordination de Haute-Saône a participé au dispositif «Ensemble pour un pays de lecteurs» soutenu par l'association nationale. L'objectif étant d'augmenter le nombre de bénévoles lecteurs et de structures sur le département.

En **juin 2019, la coordination a pu accueillir 26 nouveaux lecteurs et 14 nouvelles structures** engagées au sein de lire et faire lire.

La coordination est chargée de la communication sur le dispositif, du recrutement des bénévoles et structures sur le département, de l'animation du réseau (rencontres entre bénévoles, formations, etc...), de la recherche de financements, d'assurer le lien avec les réseaux nationaux et régionaux.

Depuis 2018, la coordination départementale est associée au réseau régional Bourgogne / Franche-Comté. Après avoir participé aux rencontres régionales à Nevers en 2018, la Haute-Saône s'est portée candidate pour organiser les rencontres régionales sur 2 journées en 2019 à Vesoul.

L'année qui s'écoule a donc été fortement marquée par cet évènement d'envergure qui a accueilli **115 participants** sur le site universitaire de Vaivre et Montoille, les **22 et 23 mai 2019**.

Les bénévoles bourguignons et franc-comtois ont pu assister à un large choix d'activités :

- conférence de l'auteur bisontin Bernard Friot
- différents ateliers théoriques et pratiques avec des animateurs de qualité (Bernard Friot, auteur - Raphaël Baud, éditions chocolat jeunesse ! - Nathalie Beau, formatrice et spécialiste de la littérature jeunesse - David Laforgue, directeur artistique éditions Flammarion - Claire Melcore-Burthey, orthophoniste)
- plusieurs visites culturelles et dégustations de produits locaux
- spectacle «Oulipolisson» joué par la compagnie «L'amour au travail» et diffusés par «côté cour».

Le programme Lire et Faire Lire

Le programme « Lire et faire Lire » est un programme d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Créé en 1999 par Alexandre Jardin et soutenu par un comité d'écrivains, Lire et Faire Lire fait intervenir des lecteurs bénévoles de plus de 50 ans dans les structures éducatives pour transmettre le goût de la lecture et de la littérature aux enfants.

En Haute-Saône, le programme est piloté, depuis sa création, en partenariat avec la ligue de l'enseignement (FOL 70). Les deux associations forment la coordination et mettent chacune à disposition un salarié à temps partiel sur le dispositif.

La coordination de Lire et Faire lire a développé de multiples partenariats locaux au cours des années (Education Nationale, Bibliothèques, Médiathèque Départementale, Canopé, Collectivités territoriales,…) pour le développement du programme.

Les principaux **rendez-vous de 2019**

18 Janvier

Nuit de la lecture avec des lectures au sein des différentes structures participant à lire et faire lire en Haute-Saône.

7 Février

Réunion « Qu'as-tu lu ? » à la FOL 70 - échanges entre bénévoles - 12 participants.

11 Mars

Formation pour les nouveaux bénévoles à la FOL 70 avec Claudine BILQUEY - 14 participants.

13 Mars

Ateliers « confection cadeaux pour les rencontres régionales » à la FOL 70 - 12 participants.

5 Avril

Formation « Une œuvre, un genre, un auteur : L'œuvre de Mario Ramos» à l'UDAF avec Yvanne CHENOUF, spécialiste de la littérature jeunesse - 13 participants.

15 Avril

Ateliers « confection cadeaux pour les rencontres régionales » à la FOL 70 - 13 participants.

22 et 23 Mai

Rencontres régionales des bénévoles lire et faire lire de Bourgogne Franche-Comté au Pôle Universitaire de Vaivre - 115 participants.

3 Juin

Réunion bilan de fin d'année scolaire le matin et rencontre avec Raphaël BAUD, auteur et responsable des «éditions chocolat Jeunesse !» et lectures avec les élèves de l'école maternelle et élémentaire de Vaivre l'après-midi.

3 Octobre

Réunion de rentrée à la Maison des Associations de Frotey les Vesoul – Mise en place des 5 bénévoles relais - 27 participants.

21 Novembre

Remise du Label « Ma commune aime lire et faire lire » pour la Commune de SAINT LOUP SUR SEMOUSE à la Bibliothèque Nationale de France à Paris - Participation de Francine MALAPERT, bénévole relais.

5 Décembre

Formation pour les nouveaux bénévoles à la FOL 70.

6 Décembre

Journée de prévention et de lutte contre l'illettrisme organisée par la Médiathèque départementale de Haute-Saône au Conseil Départemental - Intervention de Sylvie CLEMENT, bénévole relais, à la table ronde.

Soutien à la Parentalité

Les groupes de paroles qui se déclinent selon plusieurs spécificités

- Les rendez-vous, intitulés « être parent, discutons-en ! » sont organisés en moyenne tous les 2 mois afin d'offrir aux parents un accompagnement régulier et ainsi permettre la création d'un lien de confiance entre les participants et l'intervenant.

Ils sont réalisés avec le soutien de structures d'accueil partenaires (centre social, LAEP, Assistante maternelle, association, …).

L'accueil est donc toujours préparé afin de maintenir un esprit de convivialité qui participe au bon déroulement des échanges et facilite l'insertion de nouveaux participants dans le groupe. Dans ce cadre, le groupe se voit offrir une boisson et participe même parfois à l'apport de gourmandises…

En terme de contenu, le groupe aborde les thèmes généraux de la parentalité à ses différents stades, de la petite enfance à la relation aux jeunes adultes en passant par l'adolescence. Les parents, membres du groupe de parole, participent à sa dynamique et évoquent eux-mêmes les sujets qu'ils souhaitent aborder avec la professionnelle.

Les groupes sont animés une professionnelle, prestataire de services de l'UDAF, issue d'une formation de conseillère conjugale, familiale et sexologue.

Le groupe est ouvert à tous les parents sans condition ; quel que soit leur âge, leur lieu de résidence et leur composition familiale.

En 2019, 2 structures partenaires ont accueilli ce type de groupes à Bucey-les-Gy et Noidans-lès-Vesoul.

9 groupes de parole ont eu lieu sur l'ensemble du département et ont réuni 81 parents.

Voici quelques exemples des principaux thèmes abordés en 2019 :

- Oser parler d'échec pour mieux rebondir
- Rire et jouer, c'est aussi éduquer !
- Le rire et la gestion des émotions
- Le cycle féminin et le syndrome prémenstruel
- La charge mentale

Les groupes connaissent une fidélisation de leur public tout en laissant possible l'intégration de nouveaux membres, ce qui enrichit les échanges de pratiques grâce à la diversité des modèles parentaux présents.
Ils permettent des échanges sans retenue sur des thèmes parfois spécifiques que l'on pourrait penser peu adaptés à une action collective.

- Les groupes de parole à destination des pères détenus à la Maison d'arrêt de Vesoul.

Mis en place au deuxième semestre 2015, ils permettent aux pères détenus à la maison d'arrêt de Vesoul de se réunir autour d'une Conseillère conjugale et familiale afin d'évoquer leur fonction et leur rôle de parent malgré la détention.
Le groupe de paroles est ouvert à 8 personnes détenues maximum, pères de famille, toutes catégories pénales confondues et quel que soit l'infraction pénale reprochée.

Les échanges au sein du groupe ont pour objectif de responsabiliser les pères incarcérés afin qu'ils se(ré)approprient leur rôle de père et assument leur responsabilité à l'égard de leur(s) enfant(s). La réflexion autour des droits et des devoirs des pères incarcérés visent également une meilleure information quant aux démarches inhérentes à leurs droits. Les situations de conflits et de violences au sein de la famille représentent un axe de réflexion central.

L'approche sur la thématique de la parentalité est effectuée par le biais d'un outil pédagogique type « jeu de l'oie », réalisé en partenariat avec le SPIP et la Maison d'Arrêt de Vesoul. L'aspect ludique de la démarche favorise les échanges entre les participants et les animateurs et permet une approche moins frontale sur les questions de la parentalité.

En 2019, 25 pères se sont réunis lors de 5 séances.

Cette action est complétée par la possibilité pour les familles de détenus de participer à des actions de soutien à la parentalité proposées par ailleurs par l'UDAF (groupes de parole ou permanences).

Les permanences «parentalité» à l'UDAF 70

Une professionnelle (Conseillère conjugale et familiale ou une psychologue) reçoit les parents qui le souhaitent sur rendez-vous , depuis 2011 : au siège de l'UDAF à Vesoul, le premier et troisième vendredi de chaque mois.

Ces permanences sont l'occasion pour les parents, accompagnés ou non de leurs enfants, d'obtenir un entretien individuel avec la conseillère conjugale et familiale ou la psychologue clinicienne. Ces dernières peuvent ainsi faire un point approfondi sur leur situation familiale et les orienter, si besoin est, vers d'autres professionnels.

L'accueil se fait sur rendez-vous, il est gratuit et confidentiel. L'anonymat peut aussi être conservé si tel est le souhait du ou des parents.

En 2019, 22 permanences se sont tenues dans les locaux de l'UDAF. 124 personnes ont bénéficié de ce service représentant 119 entretiens.

Actions de prévention des addictions et des usages du numérique

En 2019, l'UDAF, en partenariat avec l'ANPAA 70, a poursuivi son engagement dans la prévention des addictions et de l'usage du numérique auprès des familles.

L'alcool, la drogue, le tabac mais aussi les technologies de l'information et de la communication sont les thèmes traités à ces occasions.

Ces actions sont organisées en étroite collaboration avec la DSDEN et les établissements scolaires du secteur. En termes de communication, nos différents partenaires (mairies, écoles, associations locales, associations adhérentes, associations des parents d'élèves, partenaires institutionnels…) se montrent bon relais pour les annoncer.

Dans ce type d'action, différents acteurs de la parentalité et de la prévention des addictions interviennent successivement grâce à un diaporama commun préalablement constitué. Cette forme d'intervention permet surtout aux familles d'obtenir :

- une information claire sur les différents types d'addictions avec ou sans produits ;
- des conseils adaptés à chaque situation ;
- une information sur les structures et actions existantes en matière de prévention des addictions et de soutien à la parentalité sur le département ;
- un temps d'échanges avec les professionnels et donc une possibilité de réponses à leurs interrogations.

Nous avons également poursuivi la diffusion du guide à « **Les addictions : Mieux les connaître pour mieux les prévenir** ». Il est mis à disposition des familles lors des actions de ce type et est aussi distribué dans les établissements scolaires qui le souhaitent tout au long de l'année.

Tableau recensant les interventions collectives auprès des parents et élèves de Haute-Saône

Villes d'intervention	Dates	Thème	Public	Lieux
Héricourt	17 janvier 2019	Risques d'internet	Collège Saint-Joseph – 6ème	81
Lure	2 avril 2019	Savoir dire non	Collège St Anne St Jo - 3ème prépa pro	25
Vesoul	27 mai 2019	Risques d'internet	Lycée Belin - 2nde	Environ 90
Vesoul	28 mai 2019	Risques d'internet	Lycée Belin - 2nde	Environ 90
Vesoul	6 juin 2019	Risques d'internet	Lycée Belin - 2nde	Environ 90
Vesoul	18 juin 2019	Risques d'internet	Espace Villon	Environ 25
Lure	10 octobre 2019	Savoir dire non	Collège St Anne St Jo - 3ème prépa pro et 2nde	Environ 50
Lure	19 novembre 2019	Risques d'internet	Parents et professeurs	60
Vesoul	17 décembre 2019	Prévention de la radicalisation	Parents	30

Près de 540 personnes au total, élèves et parents, ont profité de ces interventions en 2019.

L'utilisation massive des technologies de l'information et de la communication génère de nouveaux questionnements et de nouvelles problématiques au sein des familles et également des établissements scolaires (décrochage scolaire, harcèlement en ligne, …). Ainsi, dans un souci de complémentarité des interventions, les établissements scolaires nous ont fait part de leur souhait d'intervention auprès des jeunes.

Stage de responsabilité parentale

En 2019, suite à la sollicitation de Monsieur le Procureur de la République et grâce au soutien de la CAF 70, l'UDAF 70 a porté la mise en œuvre du premier stage de responsabilité parentale sur le département.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, l'article 227-17 du code pénal prévoit des poursuites à l'égard des parents « qui se sont soustraits sans motif légitime à leurs obligations légales au point de compromettre la santé, la moralité ou l'éducation de leur enfant mineur ».

Ce stage est donc proposé aux parents comme une alternative aux poursuites. La démarche se veut éducative et constructive et ses objectifs sont les suivants :

- Permettre l'expression des difficultés dans son rôle de parent
- Rappeler les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation de l'enfant
- Offrir un apport de connaissances dans le domaine de la parentalité
- Permettre à chaque parent de se sentir légitime dans son rôle et de prendre ses responsabilités
- Identifier les réseaux et personnes ressources en cas de difficultés

Le **premier stage, qui s'est tenu le 12 décembre** dans les locaux de l'UDAF, a accueilli **4 mères** (sur 5 convoquées) et a été animé par plusieurs intervenants au cours de la journée afin de répondre aux objectifs cités :

- Emmanuel DUPIC, Procureur de la République et Bernard MOHN, Délégué du Procureur,
- Valérie BERNARD-DEMOLOMBE, Directrice de l'UDAF, Myriam CORDUANT, cheffe de service et Carole MARTHEY, chargée de mission du service de soutien à la parentalité,
- Maitre Emilie BREITNER, Avocate
- Marie-Jo GACEK, Conseillère conjugale et familiale et sexologue

Le bilan de ce premier stage a été très positif. Malgré l'obligation liée à la convocation judiciaire, les participantes ont été actives dans les échanges et semblent avoir apprécié la dynamique proposée. Elles ont même suggéré de revenir à l'occasion d'une deuxième séance, afin de pouvoir faire le point, ce que ne prévoit cependant pas la convention tripartite.
D'autres sessions seront donc envisagées au cours de l'année 2020.

Intervention sur des thèmes généraux liés à la parentalité

- 15 octobre 2019 : Intervention de Marie-Jo GACEK, conseillère conjugale et familiale à la microcrèche de Gy.

Journée Prévention de la Radicalisation

C'est le **Mardi 17 Décembre 2019** que s'est déroulée la seconde journée d'information et d'échange sur le thème « **Evolution des situations de radicalisation « djiadiste » et prises en charge sur le territoire** » à destination des acteurs sociaux, médico-sociaux et des familles.

Cette journée a fait suite à l'action que nous avions réalisée en Octobre 2017 sur la Prévention de la Radicalisation.

Monsieur Emmanuel DUPIC, Procureur de la République ; Monsieur Sulayman VALSAN, spécialiste de la radicalisation et du monde arabe ; Madame Hélène HARGITAI, Directrice de Cabinet de la Préfète et Madame CUDREY-VIEN, Directrice Générale de la CAF, ont animé avec nous cette journée qui fut une réussite puisque nous avons accueilli **une centaine de personnes.**

A partir de 18h30, une conférence à destination du grand public sur le thème « Place et impact de la Famille dans une situation de radicalisation » était co-animée par Marie-Jo GACEK, Conseillère conjugale et familiale et Monsieur Sulayman VALSAN.

Microcrédit

Les statistiques de l'année 2019

Ainsi, **en 2019, 417 demandes ont été recensées** à la suite d'un contact téléphonique, d'une visite ou d'une orientation par nos partenaires.

346 demandes ont été reçues comme éligibles aux critères du microcrédit. Il est à noter que la part des demandes éligibles à augmenté de 8 points par rapport à 2018.

Parmi les demandes éligibles, **120 ménages ont poursuivi leur projet** en constituant un dossier avec une professionnelle du service.

61 demandes de financement ont été accordées et ont pu aboutir à la réalisation d'un projet d'amélioration de vie, social ou professionnel. Le montant moyen accordé est de 2361€.

A l'inverse, **32 dossiers ont reçu un avis défavorable** de la part de la commission de crédit et **27 demandes ont été abandonnées** par le demandeur.

L'objet de la demande de prêt est, de façon récurrente, une question de mobilité. En effet, 88 % des demandes éligibles concerne l'achat ou l'entretien d'un véhicule ou encore le passage du permis de conduire.
Les autres demandes de financement concernent principalement le logement. Les dossiers concernant la formation ou la santé restent en marge. Enfin, un seul dossier concerne le financement de frais de notaire.

Les demandeurs éligibles sont majoritairement locataires (83%). Viennent ensuite les personnes hébergées par leur famille ou amis (10%) ou encore les propriétaires (7%). Cette année, un dossier a été déposé par un propriétaire dans le cadre de l'amélioration énergétique du logement en complément d'une aide ANAH (microcrédit Habitat pour le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés de bois).

Concernant la situation professionnelle du demandeur principal, 36% des personnes éligibles sont inscrites à Pôle Emploi, avec ou sans indemnités de chômage.
Dans le cas où elles ne perçoivent pas d'indemnités, leurs ressources proviennent en majorité de minimas sociaux de type Revenu de Solidarité Active (RSA) ou Allocation Adulte Handicapé (AAH). Ces personnes, sans activité, représentent 25 % des demandes.
Les personnes salariées représentent un quart des demandeurs. Leurs contrats varient en allant du CDI au CDD (ou contrat aidé) en passant par l'intérim.

Les personnes en contrat à durée indéterminée représentent 14% des demandes et font appel à notre service, principalement à la suite d'un rejet par une banque classique (Temps partiel, fichage bancaire, dossier de surendettement, …).

L'accueil et accompagnement des demandeurs

Le premier contact avec les demandeurs s'effectue par téléphone afin d'évaluer leur projet et l'éligibilité au dispositif.
Nous prenons donc connaissance de la situation familiale et professionnelle du demandeur et de façon synthétique, nous évoquons le budget du ménage. Les conditions de prêts sont également énoncées (taux d'intérêt, montant et durée de remboursement maximum).

Si la demande n'est pas éligible, nous poursuivons l'évaluation pour une orientation éventuelle, en interne auprès d'un autre service ou en externe auprès de partenaires.

Dans le cadre d'un dossier éligible, nous transmettons à la personne la liste des documents nécessaires à l'instruction de son dossier ainsi qu'une simulation de prêt établie par notre partenaire bancaire.

Cette première évaluation est alors approfondie lors d'un entretien d'environ une heure en moyenne. Le demandeur apporte tous les justificatifs nécessaires au dossier et à la compréhension de sa situation. Il nous présente également son projet complet et un détail de son parcours professionnel antérieur.

Son dossier est complété par un écrit de l'évaluateur qui donne son avis pour la commission finale. Il est ensuite transmis à la Caisse d'Epargne, ou désormais à Créa-Sol, nouveau partenaire bancaire de l'UDAF 70 depuis décembre 2018.
Une réponse est fournie au demandeur sous quinzaine.

Lorsque l'organisme de prêt accorde le financement, le service reçoit de nouveau le demandeur pour la signature des contrats de prêts. Les fonds sont débloqués à l'issue de la période légale de rétractation obligatoire.
En cas de refus, le demandeur est contacté par téléphone et peut être orienté vers un autre organisme si cela est possible.

Nous restons à disposition des demandeurs tout au long du remboursement de leur prêt en cas de besoin ou de difficultés.

Le service gère également les impayés recensés en liaison avec la banque.

Villagénération

Les logements

VillaGénération compte **18** logements (12 T2 et 6 T3) de plain-pied, accessibles et adaptés au vieillissement avec terrasse et jardin privatif.

La maison commune

Au centre du VillaGénération se trouve « la maison commune » qui abrite le bureau de l'hôtesse et la salle où se déroulent les activités.

Cet endroit est l'élément qui différencie le VillaGénération des programmes de logements classiques puisque tout en poursuivant leur vie sociale et familiale, les locataires disposent d'un lieu où passer des moments d'échanges en commun entre eux ou avec les personnes extérieures selon les activités proposées.

L'hôtesse

L'hôtesse, Vanessa BORDOT, est salariée de l'UDAF 70 pour 70% ETP.
Présente sur place 5 matinées et 3 après-midis (lundi - mercredi - vendredi), elle est :

- Génératrice de lien social entre les locataires eux-mêmes, avec leur famille mais aussi avec l'extérieur,
- Interlocutrice avec les partenaires sociaux, médicaux,... afin de proposer les services et prestations permettant à chacun de bien vieillir chez soi en autonomie le plus longtemps possible,
- Animatrice.

- **Ses missions quotidiennes :**

L'hôtesse visite et prend contact avec chaque locataire de façon régulière afin de :

- prévenir d'éventuels problèmes de santé ou autre et ainsi avertir la famille,
- aider et accompagner dans des démarches administratives,
- effectuer des courses indispensables et accompagner à des rendez-vous mais cela de façon ponctuelle.

- **Sa mission d'animatrice :**

Trois après-midis par semaine, l'hôtesse se consacre aux animations et à la vie commune.

Les animations proposées sont choisies en complémentarité de celles déjà mises à disposition par le Centre Françoise Giroud (centre social) de Noidans-lès-Vesoul ainsi que par les autres associations locales.

Les profils des locataires

Au 31/12/2019, le site accueille **22** locataires (10 femmes et 12 hommes) :

- 4 couples
- 14 personnes seules (10 veufs, 4 divorcés).

Ages	60 à 70 ans	71 à 80 ans	81 à 90 ans	91 ans et +
Femmes	1	6	2	0
Hommes	4	4	4	0
TOTAL	**5**	**10**	**6**	**0**

* 1 locataire a une compagne de 52 ans

6 d'entre elles sont originaires de Noidans-lès-Vesoul, les autres de communes Haute-Saônoises proches (Esprels, Provenchère,...).

Les choix de vivre à VillaGénération

Chacun à sa raison d'être venu vivre au sein de ce dispositif mais les principales sont :

- rapprochement familial,
- propriétaires de maison devenues trop grandes, trop difficiles à entretenir,
- besoin de rompre l'isolement.

Les départs et les entrées

Depuis l'ouverture du site, 12 départs ont eu lieu : 1 en 2013 (entrée en EHPAD), 2 en 2014 (retour en logement classique), 1 en 2015 (retour en logement classique), 1 en 2016 (entrée en EHPAD), 3 en 2017 (retour en logement classique), 1 en 2018 (entrée en EHPAD), 3 en 2019 (entrée en EHPAD) et 1 décès.

Les animations

Les animations ont pour but d'offrir aux locataires des temps de partage, d'éveils et de découverte, tout en créant du lien entre eux et avec l'extérieur.

Chaque début de mois, les locataires sont destinataires d'un lanning des animations pour lesquelles ils ont le choix de participer ou non. Il n'y a aucun caractère obligatoire.

Les partenariats

Il est important que les locataires du VillaGénération s'ouvrent et échangent avec l'extérieur. Le partenariat est donc le meilleur outil pour faire connaître et reconnaître.

Différents partenariats sont mis en place et se mettent en place d'année en année.

Parmi eux, la **Mairie de Noidans-Lès-Vesoul**, par le biais du **Centre Françoise Giroud et du CCAS**. Ceux-ci bénéficient de la salle commune les mardis et jeudis en après-midi pour leurs propres animations.

Ainsi, tous les jeudis est mis en place un atelier intitulé « Remue-méninges ». Par ailleurs, certaines animations sont menées conjointement et sont proposées soit à VillaGénération, soit à la Mairie :

- L'Espace Libre Jeunes (ELJ) pour développer l'intergénérationnel ;
- Les actions «les Bons jours» mis en place entre plusieurs acteurs de la conférence des financeurs ;
- Les associations communales : «comité de jumelage,...».

*Les **animations** de l'année 2019*

Janvier

Atelier «Déj'Aînés» déjeuners préparés et partagés en commun.

Février

Crêpes party avec le centre de loisirs et conférence «Ma santé au quotidien».

Mars

Atelier d'écriture et goûter de printemps.

Avril

Sortie au restaurant et organisation d'un quizz «Art et Culture».

Mai

Atelier «Méningez-vous».

Juin

Blind test avec l'ELJ et découverte des huiles essentielles.

Juillet

Barbecue avec les résidents.

Août

Visite à une ancienne locataire.

Septembre

Atelier «Confectionner ses produits d'entretien».

Octobre

Organisation d'un loto et d'un P'tit Bac pour les résidents.

Novembre

Organisation d'un Quizz intergénérationnel ainsi qu'un projet photo avec le Docteur CALLA du CHI de Besançon.

Décembre

Repas de Noël et d'atelier d'activités manuelles.

Familles Conseils
Information et Soutien au Budget Familial (ISBF)

Bilan *de l'année 2019*

Au total, **230 personnes ont contacté ce service** en 2019 :

- **162 personnes ont bénéficié d'une réponse** ou d'un conseil par téléphone ;
- **68 personnes ont bénéficié d'un accompagnement** nécessitant un ou plusieurs rendez-vous avec la chargée de mission représentant 89 entretiens.

61 dossiers de surendettement ont été accompagnés par l'UDAF dans leur dépôt à la Banque de France, **parmi lesquels 38 dossiers provenaient de Familles Conseils et 23 des différents services de protection de l'UDAF**. Il est important de remarquer l'expertise du service quant à ces situations qui restent parfois complexes à accompagner administrativement.

Deux permanences physiques se tiennent à Vesoul et Gray :

- **Deux demi-journées par semaine à l'UDAF à Vesoul**, les mardi matin et jeudi après midi, ce qui représente 104 permanences et environ 320 heures destinées à l'accueil du public sur l'année.
- **Une journée par mois dans les Locaux de « Toi'Service » géré par le CCAS et situé dans le quartier des Capucins à Gray**. Elles ont lieu tous les 2ème mardi après-midi de chaque mois, soit 12 permanences et environ 50 heures sur l'année.

Notre service Familles Conseils ISBF est particulièrement reconnu par les travailleurs sociaux du département qui orientent les familles concernées.

En 2019, le nombre de ménages conseillés dans le cadre du surendettement a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes. **136 personnes ont en effet contacté le service pour une question relative au surendettement** soit 22% de plus qu'en 2018.

Le service effectue également le lien avec le représentant qui siège à la commission de surendettement de Haute-Saône, Monsieur André THOMAS.

La commission de surendettement s'est réunie à **18** reprises au cours de l'année.

André THOMAS, Vice Président de l'AFV représente l'UDAF dans cette commission en qualité de commissaire suppléant.
Le rôle du commissaire est d'apprécier au mieux les situations qui peuvent être complexes pour trouver des solutions pérennes et adaptées à chacunes.

En 2019, en Haute Saône, **444 dossiers ont été soumis à la recevabilité** contre 457 en 2018.

Le taux d'irrecevabilité des dossiers diminue de 6 % à 4,1 % en Haute-Saône passant en dessous du taux National (4,83%) et Régional (5,1%).

En 2019, **65,5 % des dossiers ont été orientés vers un réaménagement des dettes**.

465 dossiers ont été traités en 2019 (reliquats de dossiers déposés en 2018 + dossiers déposés et traités en 2019).

Par ailleurs, grâce à la labellisation «**Maison pour les Familles**» et l'appellation de l'UNAF du dispositif «**Information et soutien au budget familial» (ISBF)»**, le service prend également en charge les personnes qui ont sollicité un microcrédit mais qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité. En ce sens, un conseil, une orientation ou une réponse leur est toujours proposée. Ces personnes représentent presque la moitié des demandes abouties en conseil budgétaire par téléphone.

Les orientations s'effectuent principalement auprès de partenaires tels que : ADIL, CIDFF, CDAD, Sauvegarde, Médiation Familiale, CCAS, CMS, JPA, DDCSPP, CDAFAL, associations familiales adhérentes à l'UDAF, permanences avocats et notaires...

Relations partenariales

Le service travaille de façon étroite avec les **CCAS, les services de la CAF ou MSA, de la CPAM, les services sociaux du Conseil Départemental, les Assistantes sociales d'entreprises (PSA Vesoul, CHI70, Centre de gestion…), l'épicerie sociale (Epi'Cerise), etc**.

En effet, ces derniers nous sollicitent et nous orientent régulièrement des consommateurs. Une relation d'échanges se met en place lorsque les usagers sont suivis de part et d'autres.
Des organismes divers tels que le CDAD, l'ADIL ou encore la DDCSPP sont consultés en appui en tant que besoin.
Les échanges sont aussi très fréquents avec la Banque de France dans le cadre des dépôts et des suivis de dossiers de surendettement.

Pour assurer le suivi du service, l'équipe se compose de :

- Myriam CORDUANT, Cheffe de service
- Carole MARTHEY, Chargée de Mission.

Observatoire de la Famille

Actions marquantes *de l'année 2019*

- **Lancement d'une enquête sur le rôle des grands-parents dans les familles** des départements de la région.

Construction de synthèses et rédaction de préconisations pour l'enquête menée auprès des familles nombreuses en 2018. S'adressant tant aux familles de trois enfants et plus qu'à celles qui n'en comptent que deux, l'Observatoire a cherché à repérer les difficultés que les parents pouvaient rencontrer spécifiquement dans une famille nombreuse. Nombre d'envois : **30 000 familles de la région** : 1/3 de familles allocataires CAF de 2 enfants et 2/3 de familles de 3 enfants et plus. **3300 familles** ont participé à cette initiative en région.

Les principaux constats en Haute-Saône

Des familles heureuses mais le sentiment d'une mauvaise image

Avoir plusieurs enfants est avant tout une source d'épanouissement personnel et un moyen de développer des solidarités entre les enfants. Dans une moindre mesure, c'est aussi accepter des contraintes qu'elles soient matérielles ou financières. Les **3/4** des parents se déclarent satisfaits de leur vie familiale. Mais **1/4** seulement estiment que les familles nombreuses bénéficient d'une bonne image aujourd'hui.

Le budget, un difficile équilibre pour la plupart des familles

Pourtant comme les autres familles, elles rencontrent dans des proportions similaires les mêmes difficultés. **6 sur 10** peinent à boucler leurs fins de mois et **4 sur 10** à articuler vie familiale et vie professionnelle. Les difficultés budgétaires n'épargnent aucune catégorie socio-professionnelle. Compte tenu de leur charge familiale, les familles ont un volume de consommation plus important. Les points de tension concernent les vacances, les loisirs mais aussi l'alimentation. Si la moitié des familles dans le département auraient besoin d'aides financières directes pour améliorer la tenue de leur budget, elles souhaiteraient aussi bénéficier de tarifs préférentiels pour les biens de consommations courantes ou des services (mode de garde, loisirs, transports, scolarité…).

Vie Familiale/vie professionnelle : des arbitrages permanents

La moitié des ménages ont limitée leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants. Organiser de front vie familiale et vie professionnelle ne semble pas aisé, la conciliation des temps se traduit pour **3 actifs sur 10** par des responsabilités familiales difficiles à remplir après le travail et/ou des problèmes de concentration au travail.

Un soutien affaibli des politiques publiques

Face à leurs besoins et difficultés, la plupart des familles n'ont pas le sentiment d'être soutenues par les politiques publiques, 1/4 estiment même l'être de moins en moins. Attachées aux aides qui tiennent compte de la charge familiale et qui ne se limitent pas à des critères d'éligibilité, **la moitié des familles nombreuses plébiscite en priorité la revalorisation des allocations familiales.**
Le réexamen au second plan des autres prestations possibles montre **des attentes fortes, pour une politique lisible et visible à destination des familles.**

Observatoire *de la Famille*

Service d'études du réseau UDAF/URAF de Bourgogne Franche-Comté dont la mission générale est de développer des outils de connaissances et d'informations sur la vie de l'ensemble des familles de la région. Son objectif : mieux connaitre les familles pour mieux les représenter auprès des pouvoirs publics.

En 2019, l'Observatoire de la famille a répondu à des sollicitations particulières :

- **Soutien technique aux salariés des UDAF qui mènent des enquêtes auprès de leurs usagers.**
- **Participation à un groupe d'étude mené par l'INSEE/DRJSCS sur les facteurs de vulnérabilité des familles monoparentales.**
- **Présentation des enquêtes déjà réalisées…**

Médaille de la Famille

Les **conditions d'attribution**

Peuvent obtenir cette distinction les mères et pères de famille dont tous les enfants sont français qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales (art D 215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Avoir élevé dignement plus de 4 enfants dont l'aîné des enfants ayant au moins 16 ans.

Comment **faire une demande**

La demande peut être faite par un tiers ou par le demandeur. Le plus souvent la demande est faite par le maire de la commune.

Les **dossiers peuvent être retirés à la mairie ou à l'UDAF**. Ils doivent **ensuite être remis en mairie pour examen** par le maire de la commune, puis par une commission organisée par l'UDAF. Le préfet du département de résidence décide de l'attribution de cette distinction.

La médaille est traditionnellement remise le jour de la fête des mères par le maire de la commune.

*L'***activité 2019**

En 2019, **5** dossiers ont été instruits en collaboration avec l'Association Départementale des Mères Médaillées de Haute-Saône – 4 ont reçu un avis favorable et un défavorable.

Depuis 2014, la médaille de la famille ne comporte plus d'échelons et se décline donc en un modèle unique, bronze doré.

La commission interne à l'UDAF avec l'association des mères médaillées s'est réunie le 16 avril 2019 suivie de La commission en Préfecture, le même jour.

Les services sociaux de l'UDAF exerçent des mesures judiciaires auprès d'adultes ou de mineurs, ils sont chargés de l'information et du soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) et de la gestion du dispositif des maisons relais.

Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

Le service exerce divers types de mesures, dans le respect des dispositions du Code civil et du Code de procédure civile.

Les différentes **mesures de protection**

La sauvegarde de justice est une mesure provisoire : la personne conserve l'exercice de ses droits sous réserve des actes pour lesquels un mandataire spécial a été désigné.

La curatelle est une mesure d'assistance. Avec une mesure de curatelle, le curatélaire ne peut faire des actes de disposition qu'avec l'assistance du curateur. Avec la mesure de curatelle renforcée, c'est le curateur qui perçoit seul les revenus du curatélaire et assure seul le règlement des dépenses.

La tutelle est une mesure de représentation. Le tuteur effectue des actes de disposition, avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille ; agit sans autorisation pour les actes d'administration.

Précisons par ailleurs que **la curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la sauvegarde de justice ne peut assurer une protection suffisante**. La **tutelle ne l'est que s'il est établi que ni la sauvegarde, ni la curatelle ne peuvent assurer une protection suffisante** (article 440 du Code Civil).

1 392 mesures *au 31 Décembre 2019*

Nombre de mesures

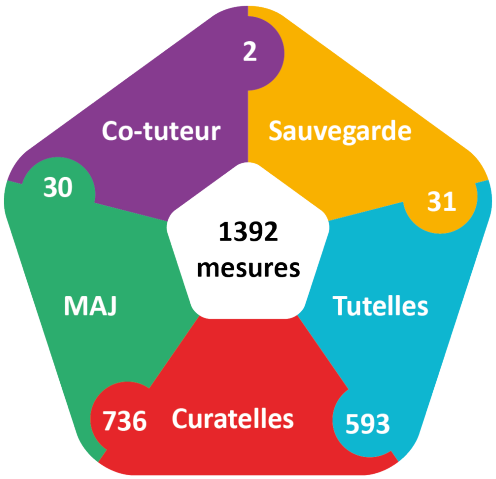

Evolution

Répartition Etablissement / Domicile

La **réforme** *de 2019*

En 2019, les salariés du service ont du intégrer en temps réel les changements induits par l'entrée en vigueur de la loi du 23 mars 2019 modifiant les règles des régimes de protection et allégeant le contrôle du juge des tutelles en matière patrimoniale, non sans difficultés au vu des nouvelles règles à s'approprier et à ajuster avec les majeurs protégés d'une part, les partenaires dont les banques et offices notariales., d'autre part.

Ces changements, en particulier, l'acceptation d'une succession bénéficiaire dès lors que le notaire a attesté de son caractère bénéficiaire, l'ouverture d'un compte courant ou d'un compte épargne, la souscription d'un contrat-obsèques, font peser encore plus de responsabilités sur les professionnels et ont nécessité plusieurs échanges avec les magistrats afin de clarifier leurs demandes et besoins aboutissant à une communication commune à la fin du mois de juin 2019 sur la liste des principaux actes soumis à autorisation et des actes non soumis à autorisation, en curatelle et en tutelle, et sans que cette liste puisse être exhaustive.

Le changement intervenu par ailleurs concernant la restitution immédiate du droit de vote aux majeurs en tutelle, en pleine période électorale (les élections européennes du 26 mai 2019), a également nécessité un important travail d'information des majeurs: une plaquette a ainsi été réalisée.

Délégués aux Prestations Familiales

La Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial

La MJAGBF est une mesure subsidiaire à la Mesure d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale (MAESF). Elle remplace l'ancienne Tutelle aux Prestations Sociales Enfants (TPSE) du Code de la Sécurité Sociale.

C'est une mesure d'assistance éducative qui vise, à partir de la gestion des prestations familiales, et par une prise en compte globale des difficultés familiales et de l'ensemble des besoins, à répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants, mais aussi à l'amélioration des conditions de vie des parents, à travers le rétablissement des conditions d'une gestion autonome des prestations familiales.

Le délégué aux prestations familiales prend les décisions en s'efforçant de recueillir l'adhésion des parents.

105 mesures
au 31 Décembre 2019

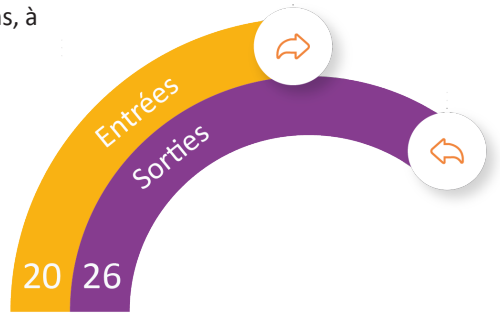

Tutelles aux Biens Mineurs, Ad'hoc Mineurs et Majeurs

La Tutelle aux Biens Mineurs

Les biens d'un mineur sont généralement gérés par ses deux parents ou par l'un d'eux. Mais il arrive qu'une **tutelle aux biens d'un mineur** soit décidée par le Juge des Tutelles Mineurs : le tuteur désigné sera soit l'administrateur légal (si le parent est décédé ou privé de l'exercice parental), soit un tiers. L'UDAF exerce cette activité depuis plusieurs années conformément à une convention signée avec le Conseil Départemental.

Mesure Ad'Hoc Mineurs et Majeurs

S'agissant des mineurs, il est possible de définir l'**administrateur ad'hoc** comme une personne, physique ou morale, désignée par un magistrat, qui se substitue aux administrateurs légaux, c'est-à-dire les parents, pour représenter leur enfant mineur dans une procédure en cours ou à l'occasion d'un acte.

Quant aux mandats d'administration ad'hoc concernant des majeurs, l'UDAF est désignée, par le Juge des Tutelles Majeurs, en présence d'un conflit d'intérêt entre la personne protégée et le mandataire spécial, curateur ou tuteur désigné, afin d'effectuer un mandat précis et délimité, majoritairement le réglement d'une succession ou la vente d'un bien.

Nombre de mesures
au 31 Décembre 2019

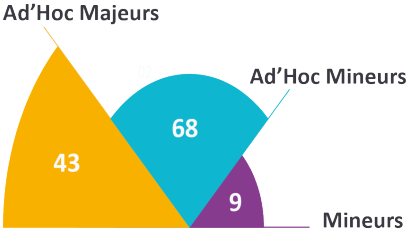

Maisons Relais

Le dispositif répond à un besoin constaté sur le terrain par nos partenaires ; aussi le taux d'occupation des chambres sur les différents sites est élevé (96,83 %) et il est envisagé qu'en plus des sites actuels, de nouveaux projets puissent voir le jour à Jussey et Lure afin de mieux répondre encore à la demande.

*Les **chiffres** de l'année 2019*

Au cours de l'année 2019, **différentes animations** ont eu lieu au sein des maisons-relais :

- Poursuite du jardin potager et du fleurissement dans les maisons-relais de Vesoul, Luxeuil et Gray ;
- Mise en place d'actions d'animation autour de décors éphémères au sein de la maison relais (nappes décorées sur le thème de saison, décor mural de Noël...) à Echenoz et à Vesoul ;
- Action de sensibilisation aux « éco gestes » réalisée par une stagiaire en vue de sensibiliser les résidents aux économies d'énergie et d'eau et de mieux trier les déchets à la maison-relais de Gray ;
- Intervention d'un coach sportif pour des séances mensuelles de pilates sur les 4 maisons-relais ;
- Marche au cœur de la ville de Luxeuil avec une bénévole encadrant le groupe de résidents, exercice hebdomadaire pour les résidents encadrés par la maîtresse de maison sur le parcours de santé à Gray ;
- Découverte de la Boccia pour les résidents de la Maisons Relais de gray en partenariat avec le GEM de Gray.
- Élaboration de repas communs organisés sur un thème particulier (« Le poulet sous toutes ses formes » à Gray et «Couscous, pot au feu » à Luxeuil) ;
- La « résinade » aux bords du lac de Vaivre n'a pu avoir lieu en 2019 pour cause de canicule ;
- Jeux de société dans les maisons relais de Luxeuil, Echenoz et Gray ;
- Après-midi loto organisé par la maîtresse de maison à la maison-relais de Vesoul avec les résidents de la maison-relais de Vesoul et Echenoz avec distribution de petits lots à chaque résident ;
- Goûter de Noël pour tous les résidents des Maisons-relais de Vesoul et Echenoz avec une animation musicale assurée par la maîtresse de maison ;
- Organisation de tournoi de pétanque , de baby-foot en partenariat avec le GEM de Gray ;
- Accueil régulier d'anciens résidents de la maison relais de Luxeuil par les résidents actuels.

Plusieurs **sorties culturelles** ont également été organisées :

- Sorties au cinéma de Gray pour visionnage d'une film muet de Buster Keaton accompagnement musical en live par un pianiste dans la salle ;
- Sortie au Festival « Rolling Saône » à Gray pour plusieurs résidents de la Maisons Relais de Gray ;
- Sortie au marché de Noël de Besançon pour les résidents des Maisons Relais de Vesoul et d'Echenoz ;
- Participation aux 30 ans du service illettrisme de l'UDAF avec vision d'un film au Cinéma Majestic pour l'ensemble des résidents des maisons-relais de Vesoul et Echenoz ;
- Sortie concert à l'église dans le cadre de la fête de la musique pour les résidents de la maison-relais de Luxeuil.

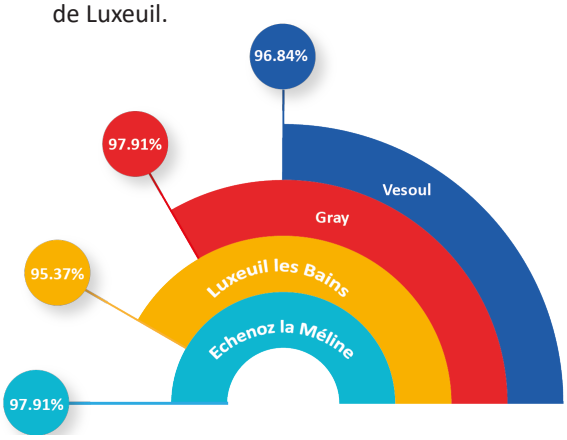

Taux d'occupation

29 places réparties sur 4 sites :

- *Vesoul* : 8 hommes (1 entrée et 1 sortie en 2019)
- *Echenoz* : 4 places dont 3 femmes et 1 homme (1 sortie d'une femme en fin d'année 2019)
- *Luxeuil les Bains* : 9 places dont 3 femmes (2 sorties et 1 entrée en 2019)
- *Gray* : 8 places dont 1 femme (1 sortie d'une femme et 1 entrée d'1 homme en 2019).

En 2019, **4 dossiers de candidatures** ont été présentés :

- 3 admises immédiatement en maisons-relais et 1 refus (ne correspond pas au profil du public maisons-relais).

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

L'UDAF de Haute Saône, forte à la fois de sa mission générale d'accompagnement des familles et de son savoir-faire au niveau des mesures de protection, continue de développer ce service gratuit aux familles sur le Département. Le service d'aide aux tuteurs familiaux a pour objectif d'accompagner les tuteurs et curateurs familiaux afin qu'ils puissent assurer au mieux l'exercice de leur mandat.

Les familles qui exercent directement une mesure de protection pour un proche se trouvent parfois désemparées devant les obligations légales et administratives à remplir (comptes de gestion, inventaires, assurances, requêtes et courriers administratifs, …).

Le service s'adresse donc à toutes les personnes en charge de la mesure de protection d'un proche ou celles qui ont un proche à protéger et s'interrogent sur les mesures de protection.

Pour permettre aux familles d'assurer leur mission en toute sérénité tout en préservant les intérêts du majeur protégé, l'UDAF propose :

- des informations générales sur les principes fondamentaux de la protection juridique, les différentes mesures et la procédure de mise sous protection
- un soutien technique à la rédaction de requêtes, de comptes-rendus de gestion, de courriers, etc...

Il est à noter qu'en 2019, le service s'est réorganisé : trois Mandataires à la Protection des Majeurs, titulaires d'un diplômes de niveau 3 et du certificat national de compétences MJPM, mettent en oeuvre les missions du service avec l'appui de l'encadrement au sein des locaux de l'UDAF (Vesoul, Gray et Lure) ainsi qu'en permanences extérieures.

2 conventions ont même été signées :

- la 1ère avec le CDAD 70 et la Mairie de Vesoul en date du 31 janvier 2019
- la deuxième avec le Tribunal d'Instance de Lure et en partenariat avec l'Association Tutélaire de Haute-Saône le 9 Septembre 2019.

L'équipe a également participé à des réunions d'échanges de bonnes pratiques avec leurs homologues des UDAF de la région et dans le locaux de l'UDAF du Doubs.

Pour information sur l'ensemble du département de Haute Saône, les tuteurs familiaux sont aux nombres d'environ 500 dépendant du Tribunal de Vesoul et environ 260 sur le tribunal de Lure. Des rendez-vous individuels sont proposés à Vesoul ainsi qu'à Gray.

*Les **chiffres** sur l'année 2019*

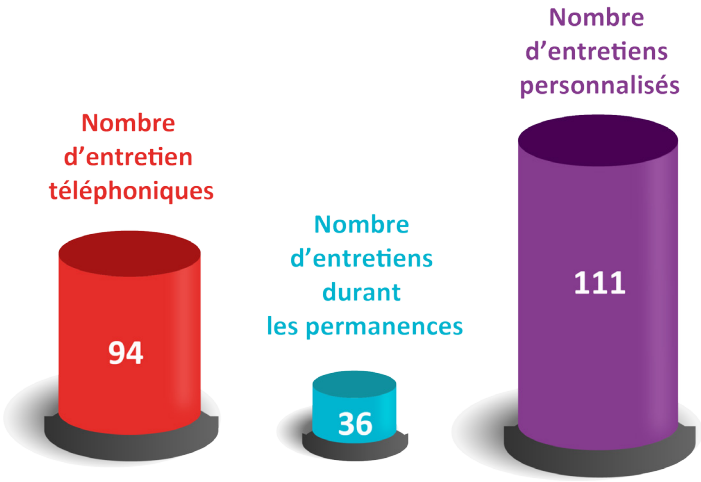

Accompagnement Vers et Dans le Logement

La stratégie du «Logement d'abord»

La stratégie du « logement d'abord» vise à privilégier l'accès au logement autonome et le maintien dans le logement pour un maximum de ménages, limitant le recours aux solutions d'hébergement aux ménages le nécessitant.
Dans cet esprit, il convient de favoriser les dispositifs d'accompagnement permettant l'accès au logement autonome de ménages qui jusque-là en étaient exclus du fait de leurs difficultés. L'accès de ces ménages au parc social ou privé nécessite un accompagnement spécifique, adapté à la nature de leurs difficultés financières et/ou d'insertion sociale, en amont du relogement, en aval du relogement et le soutien des ménages dans la période qui suit le relogement.

*Les **missions** du service*

L'Etat a institué un Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) dont l'objet est de financer : des actions d'accompagnement personnalisé des personnes reconnues prioritaires et auxquelles un logement doit être attribué en urgence, en application du cinquième alinéa du II de l'article L. 441-2-3 pour favoriser leur accès à un logement social et leur maintien dans le logement.

L'accompagnement vers et dans le logement correspond à des mesures exclusivement ciblées sur l'accès et le maintien dans le logement. Il s'agit d'offrir un accompagnement personnalisé et adapté à la situation du ménage :

- **Accompagnement Vers le Logement (AVL) :** aider les personnes ou familles fragiles dans la recherche d'un logement adapté à leur situation en définissant avec elles un projet réaliste et de les accompagner pour réaliser les démarches préalables à l'entrée dans le logement ;
- **Accompagnement Dans le Logement (ADL) :** aider à apprendre être responsable de leur logement : paiement régulier du loyer et des charges, entretien du logement, accès aux droits, relation de bon voisinage et insertion dans le logement et quartier.

Un poste au centre d'un réseau partenarial

Le travailleur social chargé de l'AVDL intervient auprès de 2 catégories de personnes :

- les personnes en procédure d'expulsion,
- les réfugiés statutaires avec des ressources.

L'accompagnement proposé concerne en priorité l'accès et le maintien dans le logement.

Néanmoins, il s'étend sur d'autres domaines. Un partenariat a donc été mis en place avec l'ensemble des administrations et structures sociales afin d'accompagner les personnes dans leurs démarches de la vie quotidienne liées principalement :

- au logement (OPH, Néolia, CAF, Conseil Départemental.....),

mais également :

- à la santé (CPAM, mutuelles, associations caritatives, personnel soignant ....),
- au budget, à la consommation (Banque de France, cabinets de recouvrement, huissiers.....),
- à l'insertion sociale et professionnel (le chantier d'insertion, pôle emploi, mission locale....).

Les interventions sociales

Les mesures AVDL ont débuté au 3ème trismestre 2016. Au vu du changement de profil des personnes accueillies en hébergements temporaires ou d'urgence, l'accompagnement proposé s'est adapté aux problématiques et attentes des besoins sur le territoire de Haute Saone.
Toutes les structures souhaitant une mise en place d'une mesure AVDL sont présentées en commission SIAO.

Les principales structures d'orientation sont :

- la CCAPEX : pour les ménages en cours d'expulsion
- l'AHSSEA (Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) et l'AHS-FC (Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté) : pour les réfugiés statutaires ayant des ressources et quelques demandes émanent des structures sociales telles que le CCAS ou CMS.

Les mesures AVDL s'adressent à deux types de public :

- **les personnes ou familles en procédure d'expulsion:** Lors de la réunion Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions (CCAPEX), la situation de chaque ménage est présentée. En fonction de la situation sociale, familiale et budgétaire, une orientation vers une mesure AVDL est réalisée en accord avec l'ensemble des partenaires présents lors de cette réunion.
- **les personnes réfugiées statutaires :** Les personnes régularisées par l'obtention d'un titre de réfugié ou d'une protection subsidiaire doivent sortir des dispositifs qui les accueillent pour s'orienter vers une solution de logement ou d'hébergement.

Une intervention sociale d'aide à la personne est un accompagnement social personnalisé basé sur des objectifs précis et adaptés.
Le terme intervention se conjugue bien avec aide, puisque l'intervention du travailleur social chargé de l'AVDL consiste à permettre à la personne de développer ses capacités, aider la personne à modifier sa situation et résoudre les problèmes qu'elle rencontre, notamment en terme de logement.

Les démarches d'accompagnement dans le logement

Le travailleur social chargé de l'AVDL accompagne les personnes dans différentes démarches liées à l'accès au logement, la préparation à l'entrée dans les lieux, l'entrée dans les lieux et l'accompagnement dans le logement. Pour toute mesure AVDL mise en place, un contrat d'accompagnement et un Document Individuel de Prise en Charge est complété et signé. Chaque contrat est individualisé avec des objectifs d'accompagnement et une durée d'accompagnement de 4 mois renouvelable 1 à 2 fois.

- **Les réfugiés statutaires** sont des hommes seuls et jeunes (- de 30 ans) bénéficiant du RSA ou en emploi devant sortir des dispositifs qui les accueillent. Une mesure AVDL se met alors en place pour l'accès au logement puis pour le maintien dans le logement. L'accompagnement se concentre sur l apprentissage du quotidien : comprendre le rôle du propriétaire et du locataire, gérer son budget, reconnaître les courriers reçus et y répondre, préparer l autonomie de la personne dans le logement.

- **Les personnes en procédure d'expulsion** sont des personnes qui sont souvent isolées, sans accompagnement, et présentant une complexité de problématiques. Le premier point travaillé est celui du budget avec l'accès aux droits. En raison de rupture d'accompagnement, certaines personnes s'isolent et leurs droits ne sont plus à jour. Ensuite l'accès au logement est abordé. Une attention particulière est faite sur les capacités de la personnes à accéder à un logement ou non. Dans le cas où l'accès à un logement autonome est possible, des recherches sont faites dans le parc public et privé. Les ménages peuvent être accompagnés pour l'installation dans leur logement. Enfin, l'accompagnement se poursuit dans le cadre du maintien dans le logement. Il se traduit par un accompagnement d'aide à la gestion budgétaire, une aide administrative. Mais il peut arriver que cette aide contractuelle ne suffise pas.

Les démarches pour l'accès au logement

Pour toutes les mesures AVDL débutantes, un état des lieux du suivi administratif, budgétaire et professionnel est réalisé avec la personne. L'accès aux droits est la priorité, puis en fonction des problématiques rencontrées par la personne, différents objectifs sont fixés avant l'entrée dans le logement.

Les mesures AVDL sont mises en place lors d'accompagnements individuels pour l'accès et/ou le maintien dans le logement. La spécificité « d'aller vers » permet de se rendre disponible dans une posture d'écoute, de respect et d'accepter de rentrer dans l'univers de la personne accompagnée, et surtout de partir des besoins de la personne et faire avec elle, l'aider à la réalisation de ses choix dans le respect de ses refus... Actions de Préventions des Expulsions (CCAPEX), la situation de chaque ménage est présentée. En fonction de la situation sociale, familiale et budgétaire, une orientation vers une mesure AVDL est réalisée en accord avec l'ensemble des partenaires présents lors de cette réunion.

- **les personnes réfugiées statutaires :** Les personnes régularisées par l'obtention d'un titre de réfugié ou d'une protection subsidiaire doivent sortir des dispositifs qui les accueillent pour s'orienter vers une solution de logement ou d'hébergement.

Une intervention sociale d'aide à la personne est un accompagnement social personnalisé basé sur des objectifs précis et adaptés.
Le terme intervention se conjugue bien avec aide, puisque l'intervention du travailleur social chargé de l'AVDL consiste à permettre à la personne de développer ses capacités, aider la personne à modifier sa situation et résoudre les problèmes qu'elle rencontre, notamment en terme de logement...

Accompagnement Vers et Dans le Logement 2019

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC

Orientés par la CCAPEX

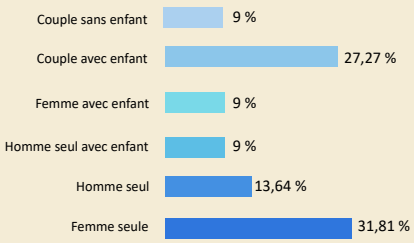

Orientés par les structures accueillant les réfugiés

Nbre de ménages accompagnés
(mesures ayant débuté en 2018 et se poursuivant sur l'année 2019 + nouvelles mesures)

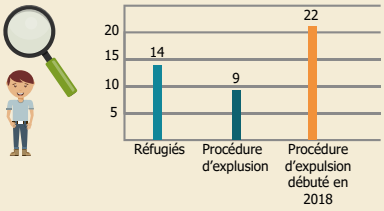

Nbre de ménages adressés en 2019 ayant bénéficié d'un accompagnement sur la durée de la convention et ayant accédé à un logement

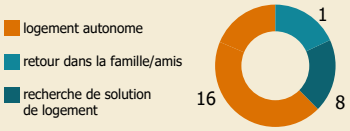

LOCALISATION

Ménages en procédure d'expulsion

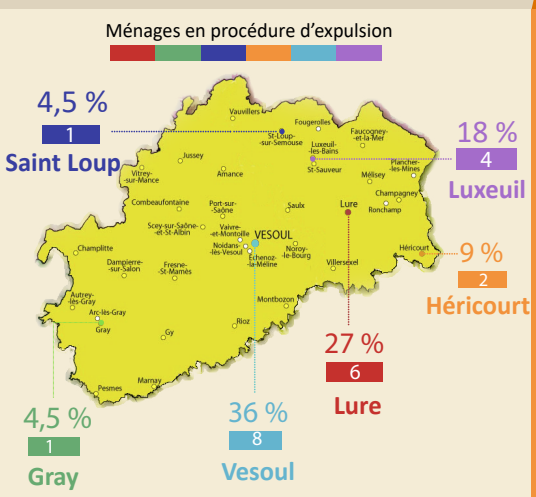

Personnes orientées par les structures accueillant les réfugiés

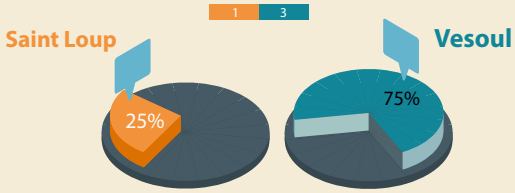

Nbre de ménage suivis simultanément par l'association en file active par mois

21,5 ménages par mois

Nbre de ménage ayant bénéficié d'un accompagnement en 2019

25
(4 réfugiés, 21 en procédure d'expulsion)

Nbre de ménages adressés à l'UDAF en 2019

30
(dont 25 par la CCAPEX et 5 par les structures accueillant les réfugiés)

RESSOURCES DES MENAGES

Orientés par la CCAPEX

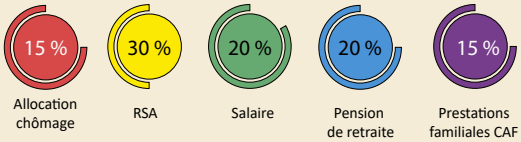

Orientés par les structures accueillant les réfugiés

Durée moyenne de la mesure par ménage en mois

4,9 mois par mesure

Délai moyen de déclenchement de la mesure à compter de l'orientation

13 jours

LES DONNEES SOCIALES ET FINANCIERES

Gestion des Ressources Humaines

Au **31 Décembre 2019**, l'UDAF comptait **82 salariés** dont 70 salariés en CDI, 12 salariés en CDD et 45 travaillant à temps plein pour 37 salariés à temps partiel.

Nombre de salariés par ETP

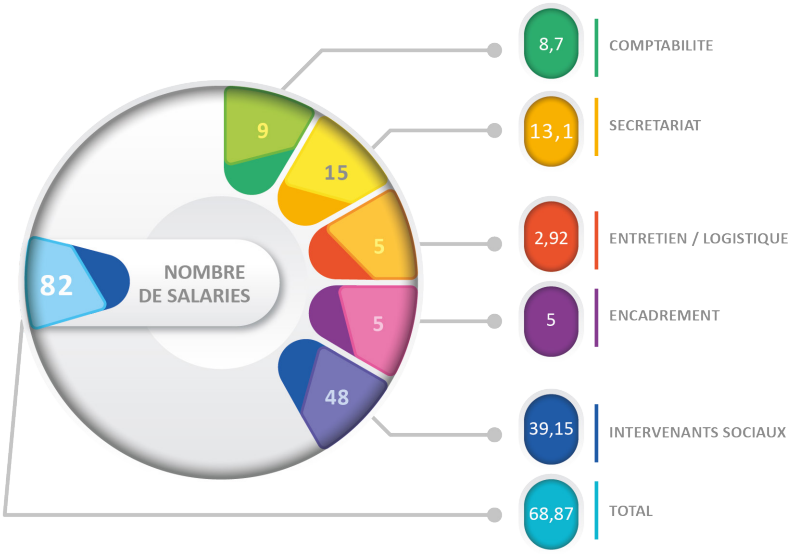

Répartition Femmes/Hommes

Répartition par ancienneté

Répartition par âges

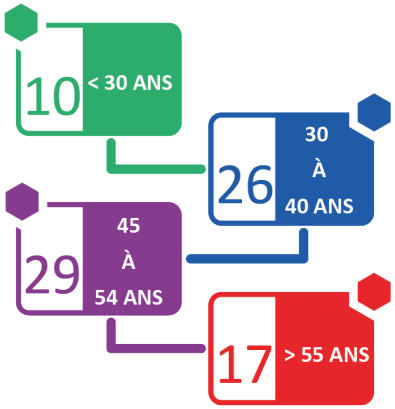

Les **instances représentatives** *du personnel*

- **Comité Social et Economique (CSE) :** D'octobre 2018 à Mars 2019, le CSE a élaboré son règlement intérieur et l'a approuvé. Il s'est réuni le 15 Janvier, 19 Février, 19 Mars, 19 Avril, 21 Mai, 18 Juin, 2 Juillet, 17 Septembre, 2 Octobre, 15 Octobre, 21 Octobre, 19 Novembre et 10 Décembre dont 4 fois en séance plénières concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail, deux fois en séance extraordinaire notamment pour assister à la présentation de l'enquête, réalisée par les services de l'OPSAT (avec lesquels il a été passé une convention) sur les risques psychosociaux.

- La **Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)** : La NAO s'est tenue dans les conditions légales.

La **formation**

Le plan de développement des compétences 2019 a, comme les années précédentes et comme l'exige la loi, donné priorité à la formation des salariés en charge de l'exercice des mesures judiciaires (CNC MJPM, CNC DPF) ; quatre salariés ont engagé cette formation en 2019 au sein de l'Université de Droit de Besançon.

Le plan, articulé avec celui présenté par la direction aux élus et intituté « Plan Annuel de Prévention (PAP) » faisant entre autre la part belle aux formations se rapportant à la sécurité en général (Sauveteurs Secouristes du Travail, Risques Routiers, Evacuation en cas d'incendie, manipulation des extincteurs) ainsi qu'à l'accompagnement des Mandataires avec la mise en place en interne d'une formation sur la responsabilité animée par Monsieur JEANNERET, ancien Juge des Tutelles du Tribunal d'Instance de Vesoul.

Service Comptabilité et Moyens Généraux

Composé de **14** personnes (13 employés et 1 cadre), le service intervient sur : la comptabilité tutelles et la comptabilité générale ainsi que sur le standard, la GED, l'entretien des locaux et le suivi informatique.

Comptabilité tutelles

Dans le cadre de la séparation des pouvoirs (ordonateur - payeur), le service comptabilité tutelles intervient en éxécution d'ordres transmis par les mandataires judiciaires en charge de la gestion de la mesure, dans le respect des règles comptables.

L'activité du service en quelques chiffres :

- **9 368** bons d'achat,
- **1 398** comptes de gestion annuels transmis aux deux Tribunaux du département avec pièces justificatives des dépenses supérieures à 200 € ainsi que les relevés bancaires
- Numérisation de l'ensemble des documents comptables,
- Etablissement des salaires et charges sociales des employés de maison et familles d'accueil pour 20 salariés,
- Le suivi de **5 661** comptes bancaires avec récupération des informations par télétransmission en provenance de 7 banques (Banque Postale, BNP, Banque Populaire, CRCA, Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne) et une saisie manuelle pour les autres établissements bancaires,
- Le paiement, par virement, de **71 332** factures fournisseurs,
- **46 830** virements sur les comptes des familles et majeurs protégés.

Le service comptabilité générale et moyens généraux

Le service assure la saisie des écritures (recettes et règlement de factures), le suivi de la trésorerie et des budgets prévisionnels ainsi que l'élaboration des comptes annuels et du bilan.

Il assure, par ailleurs, les tâches liées à la gestion administrative du personnel : suivi des contrats, des horaires, des congés et absences (maladie, maternité, délégations syndicales, formation) et ce en lien avec Mme la Directrice.

Il établit les salaires et charges sociales.

Il scanne les documents comptables (relevés, factures, courriers…).

Il est également en charge de la logistique : gestion du matériel et des fournitures administratives ; suivi du parc des véhicules de service (15 au total), l'entretien des locaux, du parc informatique ainsi que des archives.

Les visites et appels recensées sur les antennes Lure et Gray concernent majoritairement les majeurs protégés alors que le standard général du siège à Vesoul accueille les majeurs mais aussi le public reçu par les services de l'Institution (MicroCrédit, Familles Conseils, Lutte contre l'Illettrisme...) ainsi que les partenaires.

RÉSULTATS PAR SERVICES 2017-2018-2019

	2 017	2 018	2 019
INSTITUTION	-4 300,86	-11 470,41	-19 056,42
SERVICE Délégués aux Prestations Familiales	15 864,77	19 078,99	48 675,13
SERVICE Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	50 456,25	125 933,39	172 939,14
Information Soutien Tuteurs familiaux		-913,86	-2 421,80
AUTRES SERVICES (AVDL -ADH'OC - TUT MINEURS)	3 138,13	-5 156,64	40 264,16
MAISONS RELAIS	-6 873,79	-12 916,53	-18 465,14
VILLAGENERATION	3 319,81	3 050,01	1 227,68
TOTAL ASSOCIATION	61 604,31	117 604,95	223 162,75

Résultats sous contrôle de tiers financeurs

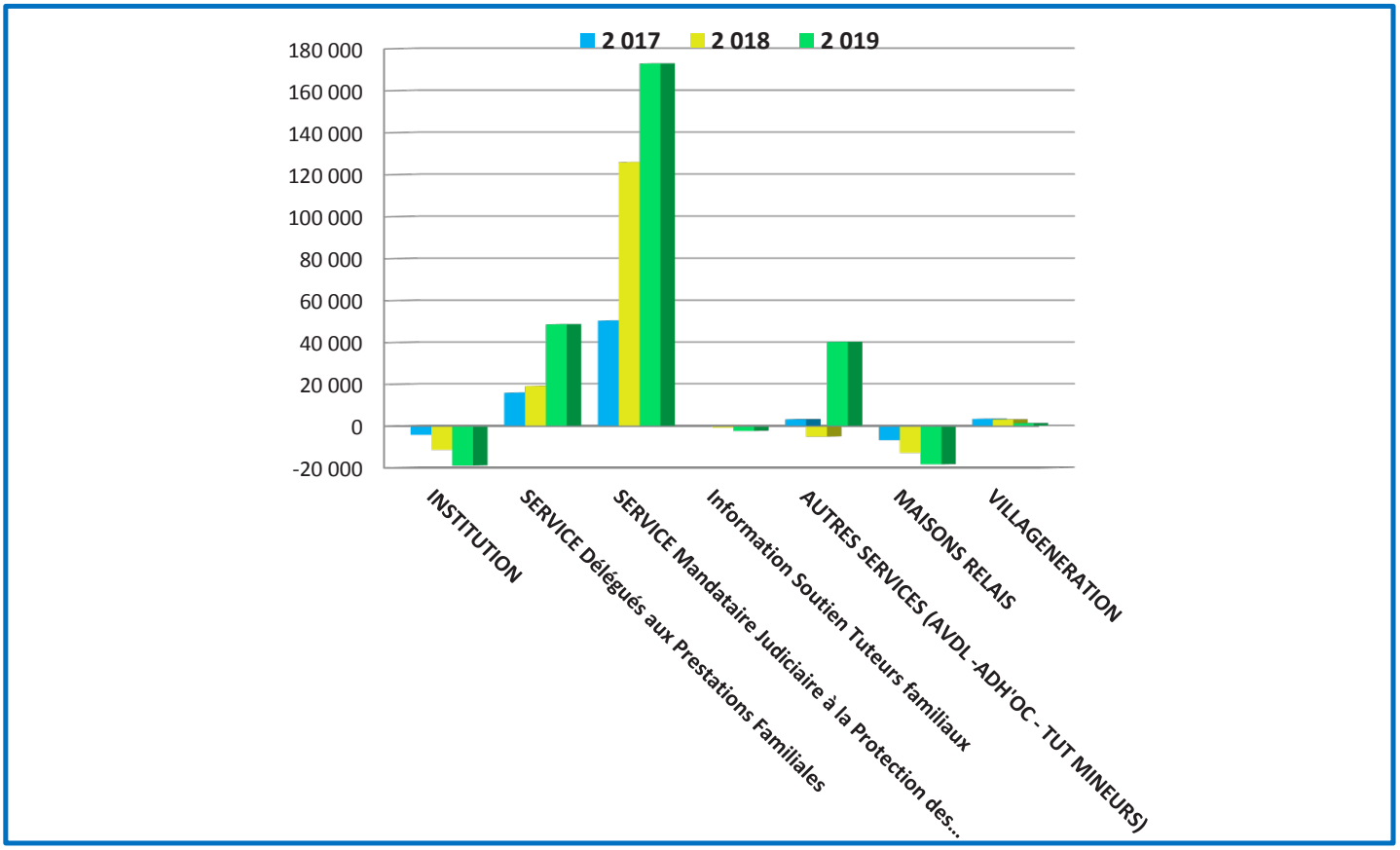

BILAN 2018

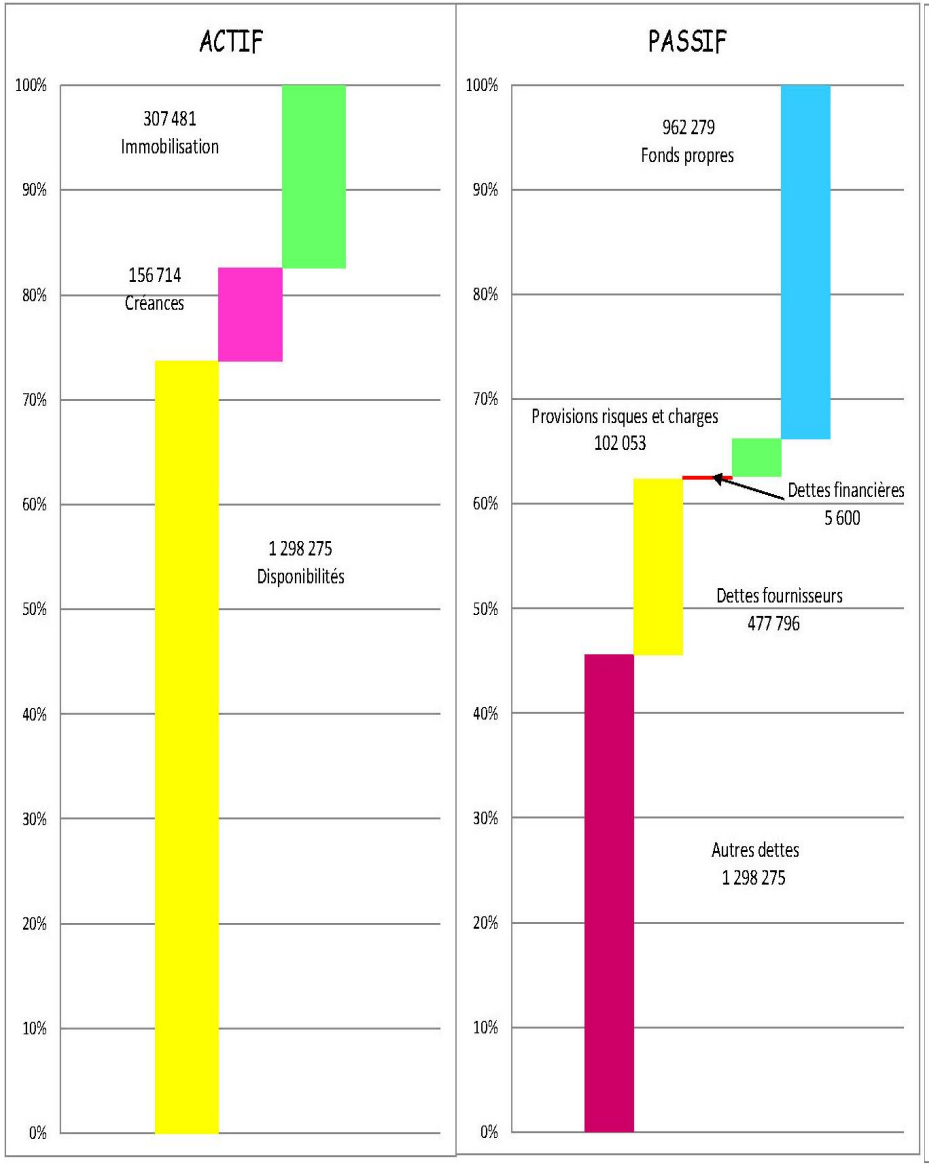

Fonds de roulement	762 451
Besoin en F.R	-535 825
Trésorerie	1 298 275

BILAN 2019

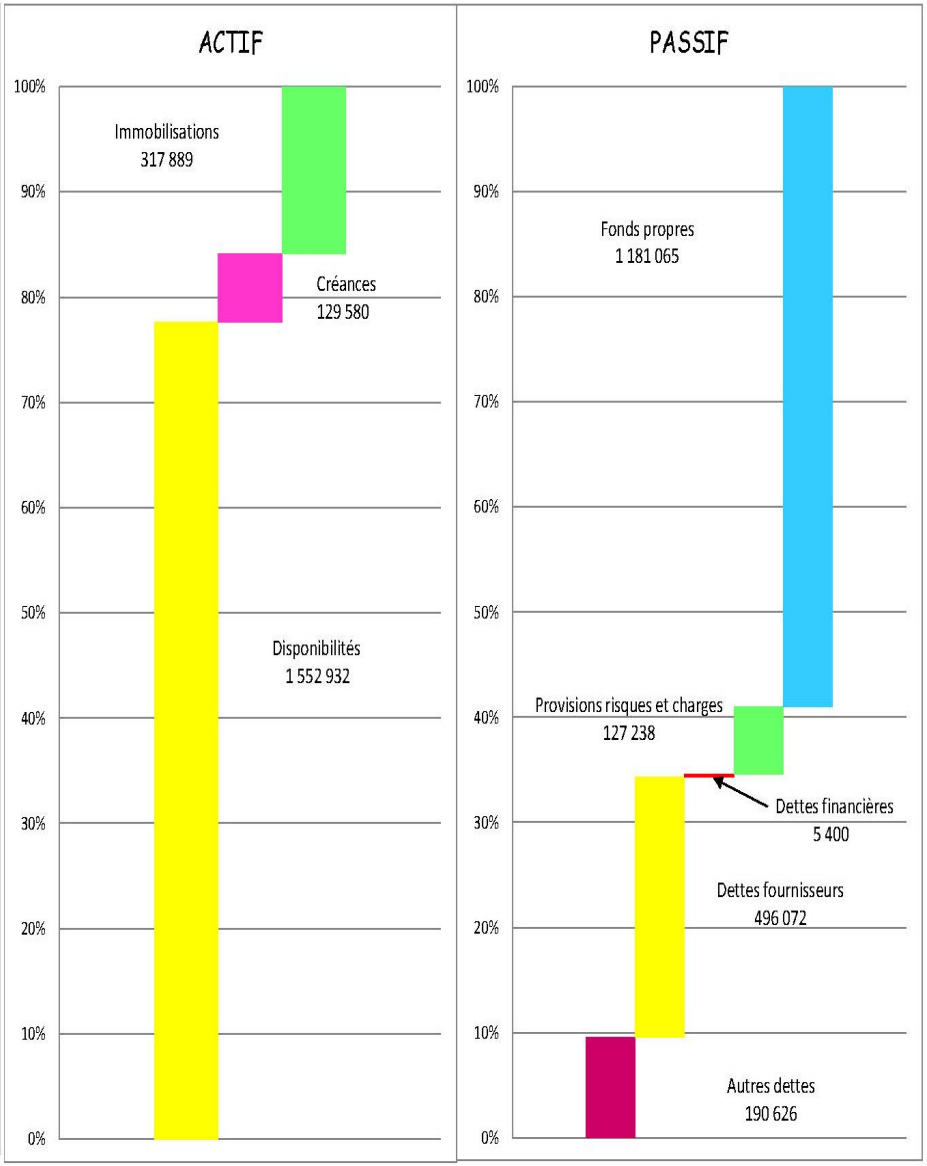

Fonds de roulement	995 814
Besoin en F.R	-557 118
Trésorerie	1 552 932

CA 2019

COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

CHARGES	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	3 491 702	3 503 099
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	84 011	78 129
Services extérieurs et autres	490 908	452 619
Impôts, Taxes et versements assimilés	213 555	173 237
Sur rémunérations	195 705	161 087
Autres	17 851	12 150
Charges de personnel	2 543 624	2 655 192
Salaires et traitements	1 893 338	1 866 268
Charges sociales	650 287	788 924
Dotations aux amortissements et provisions	134 776	109 161
Dotations aux provisions pour risques et ch except		11 076
Dotation aux amortissements des immobilisations	40 538	47 931
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	94 238	50 154
Autres charges	24 828	34 760
TOTAL 1	**3 491 702**	**3 503 099**
Charges financières		4
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		4
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2		**4**
Charges exceptionnelles	24 488	2 917
Exercice courant	24 451	2 917
Exercice antérieur		
Sur opérations de capital	37	
Dotations aux amortissements et provisions		
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions reglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL 3	**24 488**	**2 917**
TOTAL GENERAL	**3 516 191**	**3 506 020**

CA 2019

COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PRODUITS	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	3 727 417	3 614 895
Ventes de marchandises		
Production vendue	419 052	395 494
Prestations de services	41	179
Divers	419 010	395 316
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	2 459 750	2 434 404
Subventions d'exploitations et participations	571 844	506 383
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	69 769	22 226
Transferts de charges	120 136	169 253
Autres produits	86 867	87 135
TOTAL 1	**3 727 417**	**3 614 895**
Produits financiers	71	71
De participations et immobilisations financières	20	60
Revenus autres produits financiers	51	11
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	**71**	**71**
Produits exceptionnels	11 865	8 658
Sur opérations de gestion	6 200	200
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	4 377	6 583
Reprises sur provisions		
Destinées à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions reglementées		
Report des ressources non utilisées exercices ant.		
Transferts de charges	1 288	1 875
TOTAL 3	**11 865**	**8 658**
TOTAL GENERAL	**3 739 353**	**3 623 625**

EXCEDENT OU DEFICIT	**223 163**	**117 605**

COMPTE DE RESULTAT PAR GROUPES 2019 - CHARGES

			Dépenses réalisées 2018	Dépenses réalisées 2019
GROUPE I				
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	606	Achats non stockés de matériels et fournitures	78 129,06	84 011,29
	607	Achats de marchandises		
	6111	Sous-traitance : prestations à caractère médical		
	6112	Sous-traitance : prestations à caractère médico-social		
	6118	Sous-traitance : autres prestations de services	244,29	
	625	Déplacements, réception et missions	25 574,97	23 928,29
	626	frais postaux et frais de télécommunication	106 787,78	110 621,60
6%	628	Divers	3 526,44	3 131,96
		TOTAL GROUPE I	214 262,54	221 693,14
GROUPE II				
Dépenses afférentes au personnel	621	Personnel extérieur à l'établissement	11 829,99	20 785,09
	622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	47 402,40	43 247,57
	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (adm des impôts)	102 702,16	143 753,02
	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération (autres organismes)	58 385,05	51 951,65
	641	Rémunération du personnel non médical	1 866 268,43	1 893 337,74
	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	725 758,83	591 001,22
80%	647	Autres charges sociales	63 165,21	59 285,44
	648	Autres charges de personnel		
		TOTAL GROUPE II	2 875 512,07	2 803 361,73
GROUPE III				
Dépenses afférentes à la structures	6132	612,6135,614,6152,6155,6156,616,618 Services extérieurs	246 243,77	277 250,19
	623	,627 Autres services extérieurs	11 009,58	11 943,30
	635	Autes impôts, taxes et versements assimilés (adm des impôts)	12 149,95	17 850,60
	654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 820,24	469,12
	657	Subventions	30 217,00	22 800,00
	658	Charges diverses de gestion courante	722,85	1 558,67
	66	Charges financières	3,83	
	671	,673,675 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion+charges / exerc. Ant	2 916,60	24 488,24
	6811	Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles et corporelles	65 084,92	37 413,60
	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		94 238,03
14%	6817	Dépréciation des actifs circulants		3 124,08
	6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		
	6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	44 076,27	
	6872	Dotations aux provisions réglementées (immobilisations)		
	689	Engagement à réaliser ress non affectées		
		TOTAL GROUPE III	416 245,01	491 135,83
		TOTAL DES CHARGES =	**3 506 019,62**	**3 516 190,70**

			Produits réalisées 2018	Produits réalisées 2019
GROUPE I				
Produits de la tarification et assimilés	730	Dotation et pdts de tarification	2 434 403,80	2 459 750,00
	731	Achats non stockés de matériels et fournitures		
	736	Achats de marchandises		
66%		**TOTAL GROUPE I**	2 434 403,80	2 459 750,00
GROUPE II				
Autres produits relatifs à l'exploitation	70	Produits	395 494,38	419 051,87
	74	Subventions d'exploitation et participations	506 383,43	571 843,63
	75	Autres produits de gestion courante	87 134,55	86 866,57
	609	Rabais remises ristournes obtenus		
	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel non médical		
29%		**TOTAL GROUPE II**	989 012,36	1 077 762,07
GROUPE III				
Produits financiers et produits non encaissables	76	Produits financiers	71,16	71,18
	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	200,00	6 200,35
	773	Produits sur exercices antérieurs		
	775	Produits de cessions d'éléments d'actifs		
	777	Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	6 583,01	4 376,60
	778	Autres produits exceptionnels		
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	22 226,35	
	781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans produits d'exploitation)		69 768,80
	789	Report ressources non utilisées des exercies antérieurs		
5%	791	Transfert de charges d'exploitation	169 252,89	120 136,18
	797	Transfert de charges exceptionnelles	1 875,00	1 288,27
		TOTAL GROUPE III	200 208,41	201 841,38
		TOTAL DES PRODUITS =	**3 623 624,57**	**3 739 353,45**

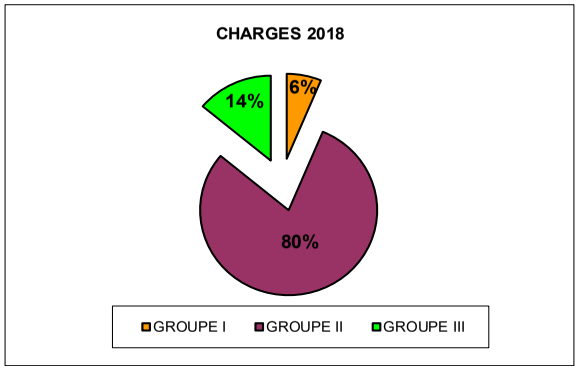

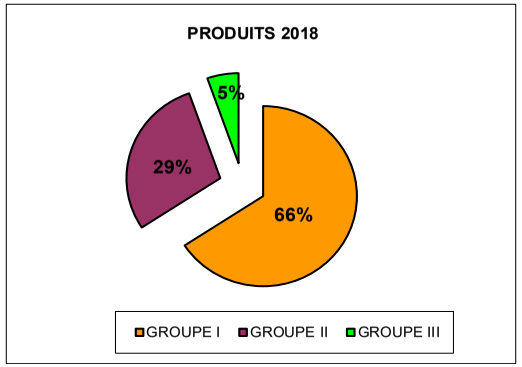

3 506 019,62	3 516 190,70
3 623 624,57	3 739 353,45
117 604,95	223 162,75
117 604,95	223 162,75

DÉTAIL DES DÉPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL 2019

INSTITUTION	156 270,83 €
SERVICE Délégués aux Prestations Familiales	355 267,36 €
SERVICE Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	1 888 575,65 €
ISTF	44 673,68 €
AUTRES SERVICES	60 909,24 €
MAISONS RELAIS	205 392,80 €
VILLAGENERATION	25 287,61 €
TOTAL	**2 736 377,17 €**

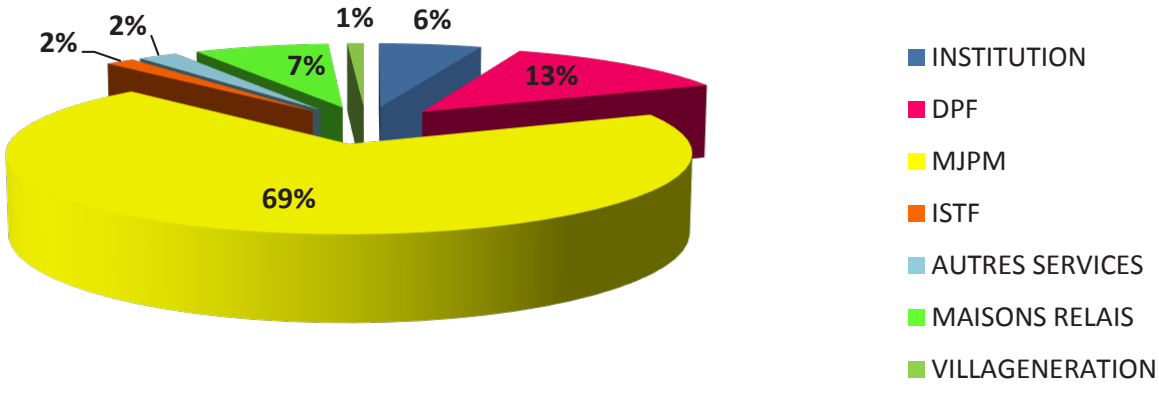

DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION 2019

DDCSPP	2 310 708,40
CAF	493 606,50
PARTICIPATION USAGERS	486 444,35
UNAF	172 404,18
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	22 073,09
NEOLIA	26 000,00
SUBVENTIONS DIVERSES	4 428,00
CDC	11 050,00
MINIST. DE LA JUSTICE	10 797,55
TOTAL	**3 537 512,07**

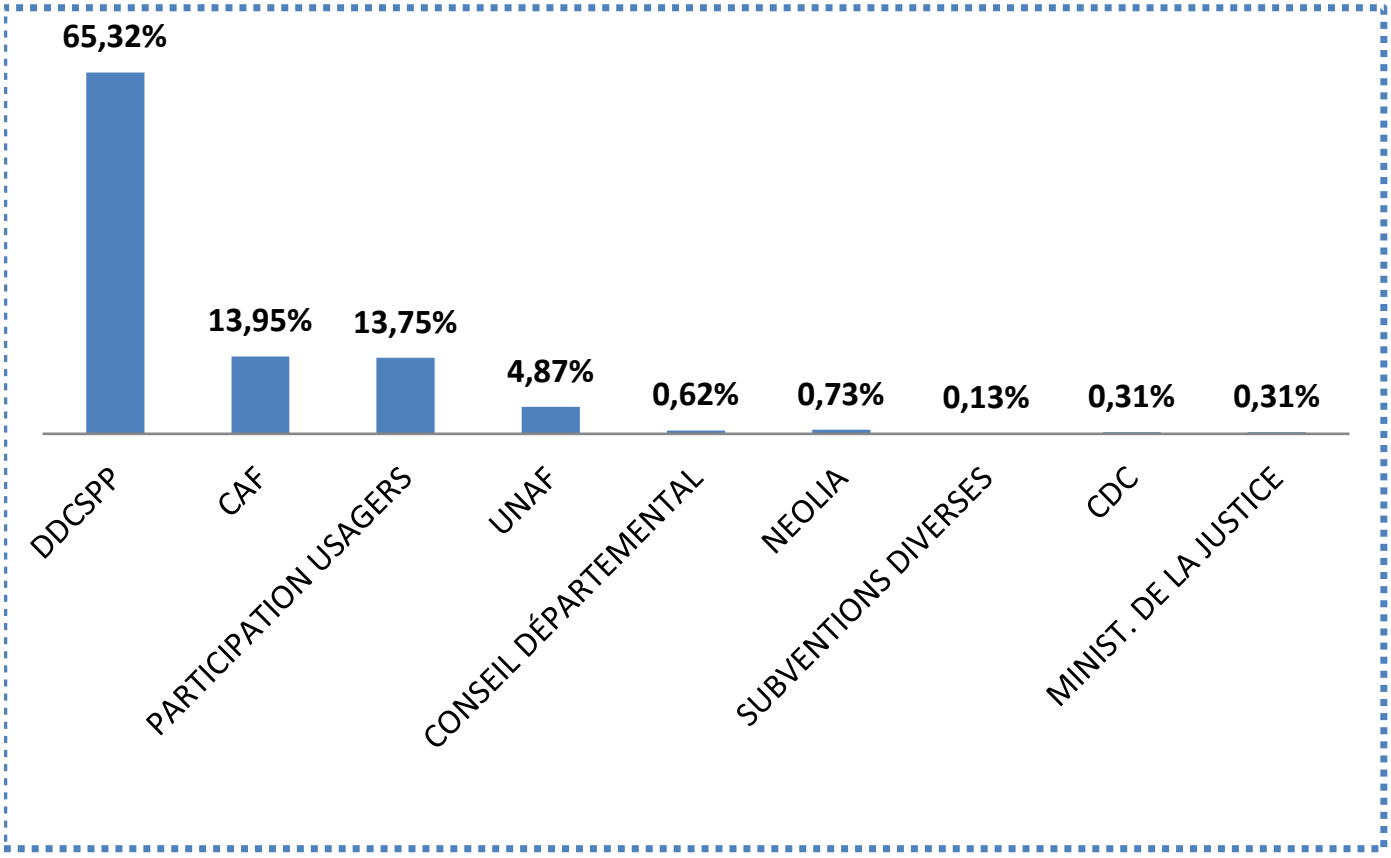

CA 2019

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	56 901	54 420	2 481	697
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	34 400		34 400	34 400
Constructions	1 012 301	823 969	188 331	195 927
Installations techniques, matériel et outillage	28 124	25 097	3 027	4 240
Autres immobilisations corporelles	336 333	264 002	72 331	54 900
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des partic	7 214		7 214	7 214
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 104		10 104	10 104
TOTAL 1	**1 485 377**	**1 167 488**	**317 889**	**307 481**
Comptes de liaison				
Comptes de liaison trésorerie stable				
Comptes de liaison exploitation				
Comptes de liaison trésorerie court terme				
TOTAL 2				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	946		946	342
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	64 567	14 861	49 705	37 737
Autres créances	67 238		67 238	110 447
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Disponibiltés	1 552 932		1 552 932	1 298 275
Charges constatées d'avance	11 691		11 691	8 188
TOTAL 3	**1 697 373**	**14 861**	**1 682 512**	**1 454 990**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	**3 182 750**	**1 182 349**	**2 000 401**	**1 762 471**

CA 2019

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement		
Réserves	1 017 211	1 014 161
Excédents affectés à l'investissement	255 243	255 243
Réserve de compensation	234 448	234 448
Réserve de compensation des charges d'amortissemen	107 025	107 025
Excédents affectés à la couverture du besoin en fo		
Autres réserves	420 495	417 445
Report à nouveau	-106 349	-220 904
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-186 259	-155 801
Dépenses refusées par l'autorité de tarification o		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	145 013	1
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-65 103	-65 103
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	223 163	117 605
Subventions d'investissement sur biens non renouve	47 040	51 417
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires & provisions pour reno		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	**1 181 065**	**962 279**
Comptes de liaison		
Comptes de liaison trésorerie stable		
Comptes de liaison exploitation		
Comptes de liaison trésorerie court terme		
TOTAL 2		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	39 000	84 899
Provisions pour charges	88 238	17 154
Fonds dédiés		
TOTAL 3	**127 238**	**102 053**
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de cr		
Concours bancaires courants		
Intérêts courus non échus		
Emprunts et dettes financières divers	5 400	5 600
Dépots et cautionnements reçus	5 400	5 600
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	65 498	100
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 262	53 655
Dettes sociales et fiscales	352 313	424 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	173 956	205 475
Produits constatés d'avance	16 670	9 268
TOTAL 4	**692 098**	**698 139**
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	**2 000 401**	**1 762 471**

			CHARGES		PRODUITS	
INSTITUTION	COMPTE 60	ACHATS	10 610,00	UNAF	174 800,00	
	COMPTE 61	SERV EXT	41 000,00	SUBVENTIONS	89 600,00	
	COMPTE 62	AUTRES SERV EXT	58 750,00	LOYERS ET CHARGES	7 800,00	
	COMPTE 63	IMPOTS ET TAXES	16 555,00	COTISATIONS	3 700,00	
	COMPTE 64	SALAIRES ET CHARGES	138 695,00	PRODUITS GESTION	7 740,00	
	COMPTE 65	AUTRES CHARGES	23 830,00	AUTRES PRODUITS		
	COMPTE 66	CHARGES FINANCIERES	200,00			
	COMPTE 67	CH EXCEPTIONNELLES				
	COMPTE 68	AMORT - PROVISIONS	7 000,00			
	TOTAL INSTITUTION		**296 640,00**		**283 640,00**	-13 000,00
Délégués aux Prestations Familiales	GROUPE 1		24 323,00	GROUPE 1	420 484,00	
	GROUPE 2		357 945,00	GROUPE 2		
	GROUPE 3		38 216,00	GROUPE 3		
	TOTAL MJAGBF		**420 484,00**		**420 484,00**	0,00
Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs	GROUPE 1		127 027,00	GROUPE 1	2 020 397,00	
	GROUPE 2		2 077 943,00	GROUPE 2	370 112,00	
	GROUPE 3		185 539,00	GROUPE 3		
	TOTAL MAJEURS		**2 390 509,00**		**2 390 509,00**	0,00
ISTF	COMPTE 60	ACHATS	625,00	SUBVENTIONS	46 550,00	
	COMPTE 61	SERV EXT	2 155,00	PRODUITS DE GESTION		
	COMPTE 62	AUTRES SERV EXT	1 040,00	AUTRES PRODUITS		
	COMPTE 63	IMPOTS ET TAXES	3 641,00			
	COMPTE 64	SALAIRES ET CHARGES	38 389,00			
	COMPTE 65	AUTRES CHARGES				
	COMPTE 66	CHARGES FINANCIERES				
	COMPTE 67	CH EXCEPTIONNELLES				
	COMPTE 68	AMORT - PROVISIONS	700,00			
	TOTAL ISTF		**46 550,00**		**46 550,00**	0,00
AVDL	COMPTE 60	ACHATS	720,00	PRODUITS DE CONVENTIONS	50 000,00	
	COMPTE 61	SERV EXT	2 480,00	PRODUITS DE GESTION		
	COMPTE 62	AUTRES SERV EXT	2 700,00	AUTRES PRODUITS		
	COMPTE 63	IMPOTS ET TAXES	3 570,00			
	COMPTE 64	SALAIRES ET CHARGES	39 750,00			
	COMPTE 65	AUTRES CHARGES				
	COMPTE 66	CHARGES FINANCIERES				
	COMPTE 67	CH EXCEPTIONNELLES				
	COMPTE 68	AMORT - PROVISIONS	1 500,00			
	TOTAL AUTRES SERVICES		**50 720,00**		**50 000,00**	-720,00
AUTRES SERVICES	COMPTE 60	ACHATS	325,00	PRODUITS DE TUTELLES	11 500,00	
	COMPTE 61	SERV EXT	1 155,00	PRODUITS DE GESTION		
	COMPTE 62	AUTRES SERV EXT	1 240,00	AUTRES PRODUITS		
	COMPTE 63	IMPOTS ET TAXES	770,00			
	COMPTE 64	SALAIRES ET CHARGES	7 010,00			
	COMPTE 65	AUTRES CHARGES				
	COMPTE 66	CHARGES FINANCIERES				
	COMPTE 67	CH EXCEPTIONNELLES				
	COMPTE 68	AMORT - PROVISIONS	1 000,00			
	TOTAL AUTRES SERVICES		**11 500,00**		**11 500,00**	0,00
VILLAGENERATION	COMPTE 60	ACHATS	160,00	SUBVENTIONS	26 500,00	
	COMPTE 61	SERV EXT	150,00	PRODUITS DE GESTION		
	COMPTE 62	AUTRES SERV EXT	1 300,00	AUTRES PRODUITS		
	COMPTE 63	IMPOTS ET TAXES	2 085,00			
	COMPTE 64	SALAIRES ET CHARGES	22 805,00			
	COMPTE 65	AUTRES CHARGES				
	COMPTE 66	CHARGES FINANCIERES				
	COMPTE 67	CH EXCEPTIONNELLES				
	COMPTE 68	AMORT - PROVISIONS				
	TOTAL VILLAGENERATION		**26 500,00**		**26 500,00**	0,00
MAISONS RELAIS	COMPTE 60	ACHATS	27 000,00	PRESTATIONS DE SERVICES	169 824,00	
	COMPTE 61	SERV EXT	88 150,00	LOYERS ET CHARGES	124 000,00	
	COMPTE 62	AUTRES SERV EXT	16 460,00	PRODUITS DE GESTION	33 400,00	
	COMPTE 63	IMPOTS ET TAXES	16 440,00	AUTRES PRODUITS		
	COMPTE 64	SALAIRES ET CHARGES	184 074,00			
	COMPTE 65	AUTRES CHARGES				
	COMPTE 66	CHARGES FINANCIERES				
	COMPTE 67	CH EXCEPTIONNELLES				
	COMPTE 68	AMORT - PROVISIONS	3 000,00			
	TOTAL MAISONS RELAIS		**335 124,00**		**327 224,00**	-7 900,00
	TOTAL GENERAL		**3 578 027,00**		**3 556 407,00**	

-21 620,00 Budgets 2020 présentés déficitaire

Udaf
Haute-Saône
UNIS POUR LES FAMILLES

**UNION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DE HAUTE-SAÔNE**

49 rue Gérôme - BP 90001 - 70001 VESOUL CEDEX
03.84.97.18.19 - 03.84.97.30.80 - udaf70@udaf70.unaf.fr
www.udaf70.fr